



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

19 AVR. 2019

DE CHERBOURG

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Date d'envoi de la convocation : 5 Avril 2019

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 160

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Nicolas POISSON

L'an deux mille dix-neuf, le **Jeudi 11 Avril**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna (jusqu'à son départ à 20h26), ARLIX Jean, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (jusqu'à son départ à 20h), BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (jusqu'à son départ à 20h), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à son départ à 21h25), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève (jusqu'à son départ à 20h), GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOUREMAN Paul (jusqu'à son départ à 20h30), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à son départ à 21h42), LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LAINE Muriel suppléante de LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ à 20h34), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine (jusqu'à son départ à 21h30), LEPETIT Jacques, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, PICOT André suppléant de MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, ONFROY Jacques, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à son départ à 21h16), TISON Franck (jusqu'à son départ à 20h45), TRAVERS Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno.

Délibération n° DEL2019_040

Ont donné procurations :

ARRIVÉ Benoît à LEPOITTEVIN Gilbert, BESUELLE Régine à LINCHENEAU Jean-Marie, BRIENS Eric à FAUDEMÉR Christian, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien, CHEVEREAU Gérard à LEGER Bruno, DENIAUX Johan à BURNOUF Elisabeth, GODIN Guylaine à GESNOUIN Marie-Claude, GOMERIEL Patrice à DUFOR Luc, GOSSELIN Albert à HAMELIN Jacques, GOSSWILLER Carole à MOUCHEL Evelyne, JOURDAIN Patrick à DRUEZ Yveline, JOZEAU-MARIGNE Muriel à LAGARDE Jean, LALOË Evelyne à BELLIOU DELACOUR Nicole, LETERRIER Richard à POTTIER Bernard, LEMONNIER Hubert à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LEBRETON Robert à LEBRUMAN Pascal, LEFAUCONNIER François à MAUNOURY Jean-Luc, LESEIGNEUR Hélène à BOUILLON Jean-Michel, LOUISET Michel à CATHERINE Christian, MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, MONHUREL Pascal à MAIGNAN Martial, PARENT Gérard à GOSSELIN Bernard, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, PILLET Patrice à LEPETIT Jacques, RODRIGUEZ Fabrice à Jacques COQUELIN, ROUSSEAU Roger à FEUARDENT Marc, TIFFREAU Danièle à FEUILLY Hervé (jusqu'au départ d'Hervé FEUILLY à 21h25), VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (jusqu'au départ de Ralph LEJAMTEL à 20h34), VIVIER Nicolas à LE MONNYER Florence, DESQUESNES Jean à LAHAYE Germaine (à partir de 20h), GILLES Geneviève à LEFAUCONNIER Jean (à partir de 20h), THEVENY Marianne à LEFAIX VERON Odile (à partir de 21h16), ANTOINE Johanna à HUBERT Jacqueline (à partir de 20h26), TISON Franck à SEBIRE Nelly (à partir de 20h45).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BRECY Rolande, BROQUET Patrick, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CUNY Daniel, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, DUBOST Michel, HAMON-BARBE Françoise, FALAIZE Marie-Hélène, FAUCHON Patrick, GOLSE Anne-Marie, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, HOULLEGATTE Jean-Michel, JEANNE Dominique, LAMOTTE Jean-François, LE BEL Didier, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Michel, LEFRANC Bertrand, LEPETIT Jean, MATELOT Jean-Louis, MELLET Christophe, NICOLAÏ Michel, PINABEL Alain, POIDEVIN Hugo, RENARD Jean-Marie, TARDIF Thierry.

Délibération n° DEL2019_040**OBJET : Rapport de présentation - Budget primitif 2019****Exposé**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2019 arrêté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement budget principal et budgets annexes:
249 132 494 €.

Dépenses et recettes d'investissement budget principal et budgets annexes : 107 433 946 €.

La répartition par budget est la suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
01 - BUDGET PRINCIPAL	168 643 405	66 369 708	235 013 113
02 - GOLFS	22 617	7 579	30 196
04 - ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME	219 379	261 887	481 266
05 - ASSAINISSEMENT TTC	370 500	1 477 000	1 847 500
06 - CINEMA	85 352	516 847	602 199
07 - PORT DIELETTE	1 746 981	2 054 933	3 801 914
08 - DEVT ECO LOCATIONS M4	280 865	319 444	600 309
09 - EAU	20 789 006	9 668 096	30 457 102
10 - ASSAINISSEMENT OPTION TVA	20 413 632	11 586 302	31 999 934
11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VENTE	6 211 861	4 634 586	10 846 447
12 - DEVELOPT ECO LOCATIONS M14	961 804	632 517	1 594 321
13 - ABATTOIR	191 157	272 843	464 000
14 - TRANSPORTS	14 903 393	6 684 608	21 588 001
16 - DÉCHETS MÉNAGERS M4	2 362 336	977 116	3 339 452
17 - SERVICES COMMUNS	11 930 206	1 970 480	13 900 686
TOTAL	249 132 494	107 433 946	356 566 440

Le budget annexe services communs a été créé au 1^{er} janvier 2019 et voté lors de la réunion de conseil communautaire du 20 décembre 2018.

La présentation par budget et par section est exposée dans le rapport de présentation du budget primitif 2019, joint en annexe à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 7 mars 2019,

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Administration Générale et Finances,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 182 - Contre : 0 - Abstentions : 8) pour :

- **Approuver** le budget primitif principal,
- **Approuver** le budget primitif Golf,
- **Approuver** le budget primitif Activités commerciales tourisme,
- **Approuver** le budget primitif Assainissement (toutes taxes comprises),
- **Approuver** le budget primitif locations Cinéma,
- **Approuver** le budget primitif Port Diélette,
- **Approuver** le budget primitif Développement économique locations M4
- **Approuver** le budget primitif Eau,
- **Approuver** le budget primitif Assainissement (option TVA)
- **Approuver** le budget primitif Développement économique Vente
- **Approuver** le budget primitif Développement économique locations,
- **Approuver** le budget primitif Abattoir,
- **Approuver** le budget primitif transports,
- **Approuver** le budget primitif Déchets Ménagers M4.
- **Autoriser** le versement des subventions inscrites conformément à l'annexe B1.7 du budget.
- **Autoriser** la clôture d'opérations d'équipement en relation avec les AP/CP suivantes :
 - AD'AP Communaux : budget principal
 - Aménagement de bourgs : budget principal
 - Grand Chantier : budgets principal, Assainissement collectif, développement économique vente
 - Concours communaux : budget principal
 - Bâtiments structurels : budget port diélette

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 19/04/2019
et publication ou notification
du : 18/04/2019

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
COTENTIN



SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

19 AVR. 2019

DE CHERBOURG

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 19/04/2019
et publication ou notification
du : 18/04/2019

Version Conseil communautaire
du 11/04/2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LE BUDGET GENERAL : 356 566 444 EUROS	5
I. Présentation générale des équilibres	5
LE BUDGET PRINCIPAL : 235 013 113€	10
I. La section de fonctionnement.....	11
A. Les recettes de fonctionnement : 146 923 723.99 € en mouvements réels.....	11
1) Les ressources endogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin	12
a) La fiscalité communautaire.....	12
b) Les allocations compensatrices de fiscalité	13
c) Les produits de services, du domaine et vente diverses	13
d) Les subventions	14
2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin.....	14
a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) : une recette stable	14
b) Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : un point de vigilance.....	14
c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	15
B. Les dépenses de fonctionnement : 143 202 687 € en mouvements réels	15
1) Les charges à caractère général : l'intégration de nouveaux équipements et compétences	16
2) Les charges de personnel.....	16
3) Les atténuations de produit : une évolution attendue des AC et de la DSC	16
4) Les autres charges de gestion courantes	17
5) Les charges financières et charges exceptionnelles.....	17
C. Présentation par territoire et direction:	17
1) Les pôles de proximité : un transfert de compétence vers le budget annexe services communs	17
2) Les directions centralisées entament leur construction en 2019	18
a) La direction de la Communication = 727 500 €	19
b) Le pôle Administration générale et moyens généraux	19
c) Le pôle services techniques	20
d) Le pôle développement et stratégie territoriale.....	21
e) Direction Transversalité et coordination des politiques publiques.....	23
D. La chaîne prévisionnelle de l'épargne.....	23
II. La section d'investissement	24
A. Les dépenses d'investissement.....	24
1) Le programme de fonds de concours : 2.5 M€	25
2) Les projets stratégiques communautaires	26
a) Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi :	26
b) Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services	27
c) Préserver et aménager notre cadre de vie	27
3) Les Autorisations de programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) et opérations d'équipements :	28
B. Le financement de l'investissement	28
III. La dette du budget général : 64.6 millions d'euros	29
LES BUDGETS ANNEXES	32
A. Les budgets annexes du cycle de l'eau	32
1) Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)	32

a)	La section d'exploitation	32
b)	La section d'investissement	34
2)	Le Budget annexe de l'EAU	36
a)	La section d'exploitation	36
b)	La section d'investissement	38
3)	Budget annexe ASSAINISSEMENT OPTION TVA	41
a)	La section d'exploitation	41
b)	La section d'investissement	43
B.	Les budgets annexes M4.....	46
1)	Le budget annexe GOLF	46
a)	La section de fonctionnement	46
b)	La section d'investissement	46
c)	La dette.....	46
2)	Budget annexe ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME	47
a)	La section d'exploitation	47
b)	La section d'investissement	48
c)	La dette.....	49
3)	Budget annexe CINEMA.....	49
a)	La section d'exploitation	49
b)	La section d'investissement	51
c)	La dette.....	52
4)	Budget annexe PORT DIELETTE.....	53
a)	La section d'exploitation	53
b)	La section d'investissement	54
5)	Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4	55
a)	La section d'exploitation	55
b)	La section d'investissement	56
c)	La dette.....	56
6)	Budget annexe TRANSPORTS.....	57
a)	La section d'exploitation	57
b)	La section d'investissement	59
c)	La dette.....	60
7)	Budget annexe DECHETS MENAGERS M4.....	61
a)	La section d'exploitation	61
b)	La section d'investissement	63
C.	Les budgets annexes M14.....	64
1)	Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE M14	64
a)	La section d'exploitation	64
b)	La section d'investissement	65
c)	La dette.....	66
2)	Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14	66
a)	La section d'exploitation	67
b)	La section d'investissement	68
c)	La dette.....	69
3)	Budget annexe ABATTOIR	69
a)	La section d'exploitation	70
b)	La section d'investissement	70
c)	La dette.....	71
4)	Budget Services communs :	71
D.	L'équilibre des budgets annexes	72

INTRODUCTION

Après deux années consacrées à l'installation de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, l'année 2019 permettra de stabiliser notre organisation et de consacrer notre action à la réalisation de notre projet.

Comme en 2018, la CAC consacrera des moyens importants à assurer pour les communes la neutralité financière des conséquences de la construction communautaire. Une sortie de l'éligibilité au FPIC pourrait rendre ce coût plus lourd, même si les effets ne seraient pleinement appréciés qu'en 2020.

Au-delà de cette neutralisation, la CAC poursuivra sa politique volontaire de solidarité à l'attention de ses communes-membres, via une DSC confortée et une nouvelle enveloppe de 2,5 M€ de fonds de concours en investissement. Elle mobilisera, à nouveau, son expertise au profit des communes en particulier pour le suivi des contrats ou pour répondre à de nouvelles opportunités d'appel à projet ou à manifestation d'intérêt.

Par ailleurs, notre établissement communautaire a vocation à être un investisseur important sur son territoire. Il porte déjà des opérations structurantes qu'elles soient héritées de la programmation antérieure des Communautés de communes ou des communes nouvelles fondatrices ou qu'elles soient le fruit de ses propres décisions. Pour compléter cette ébauche d'un programme pluriannuel d'investissement (PPI), notre établissement précisera les équipements nouveaux dont notre territoire a besoin pour son développement, son aménagement durable ou pour améliorer sa qualité de vie. Cette capacité d'investissement est renforcée par son rôle dans la mobilisation de ses financements ou de ceux de ses partenaires pour faciliter la réalisation d'opérations communales.

Enfin, 2019 permettra de progresser dans l'élaboration des documents de planification qu'il s'agisse du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), du Programme Local de l'Habitat (PLH), des Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou du Plan de Déplacement du Cotentin (PDC). S'agissant des mobilités, notre Assemblée définira les conditions d'exercice des compétences transports scolaires et Interurbains à l'horizon 2020. Elle devra aussi préciser le cahier des charges de la nouvelle délégation de service public sur le périmètre urbain et de réfléchir son périmètre et ses relations avec l'adaptation de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Le budget qui vous est présenté traduit les lignes force de notre débat d'orientation budgétaire, à savoir la modération fiscale, le renforcement des solidarités, l'harmonisation de nos politiques et de nos pratiques, la reprise des engagements antérieurs dès lors qu'ils étaient financés et l'ambition dans la déclinaison de la stratégie communautaire. Enfin, nous devons renforcer notre expertise interne et les conditions d'exercice de notre responsabilité d'employeurs à travers une politique de ressources humaines modernisée et adaptée à une agglomération de notre strate.

LE BUDGET GENERAL : 356 566 444 euros

I. Présentation générale des équilibres

Tous mouvements confondus, le budget général s'équilibre à 356 566 440 € dont 249 132 494 € pour la section de fonctionnement et à 107 433 946 € en section d'investissement.

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total
BUDGET GENERAL	301 416 491	55 149 949	356 566 440	301 416 491	55 149 949	356 566 440
F - Fonctionnement	203 535 623	45 596 871	249 132 494	239 807 455	9 325 039	249 132 494
I - Investissement	97 880 868	9 553 078	107 433 946	60 609 036	45 824 910	107 433 946
01 - BUDGET PRINCIPAL	207 942 175	27 070 938	235 013 113	207 942 175	27 070 938	235 013 113
F - Fonctionnement	143 202 687	25 440 718	168 643 405	167 063 185	1 580 220	168 643 405
I - Investissement	64 739 488	1 630 220	66 369 708	40 878 990	25 490 718	66 369 708
02 - GOLFS	30 196	0	30 196	30 196	0	30 196
F - Fonctionnement	22 617		22 617	22 617		22 617
I - Investissement	7 579		7 579	7 579		7 579
04 - ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME	447 303	33 963	481 266	447 303	33 963	481 266
F - Fonctionnement	190 250	29 129	219 379	214 545	4 834	219 379
I - Investissement	257 053	4 834	261 887	232 758	29 129	261 887
05 - ASSAINISSEMENT TTC	1 847 500	0	1 847 500	1 847 500	0	1 847 500
F - Fonctionnement	370 500	0	370 500	370 500	0	370 500
I - Investissement	1 477 000	0	1 477 000	1 477 000	0	1 477 000
06 - CINEMA	540 277	61 922	602 199	540 277	61 922	602 199
F - Fonctionnement	52 100	33 252	85 352	56 682	28 670	85 352
I - Investissement	488 177	28 670	516 847	483 595	33 252	516 847

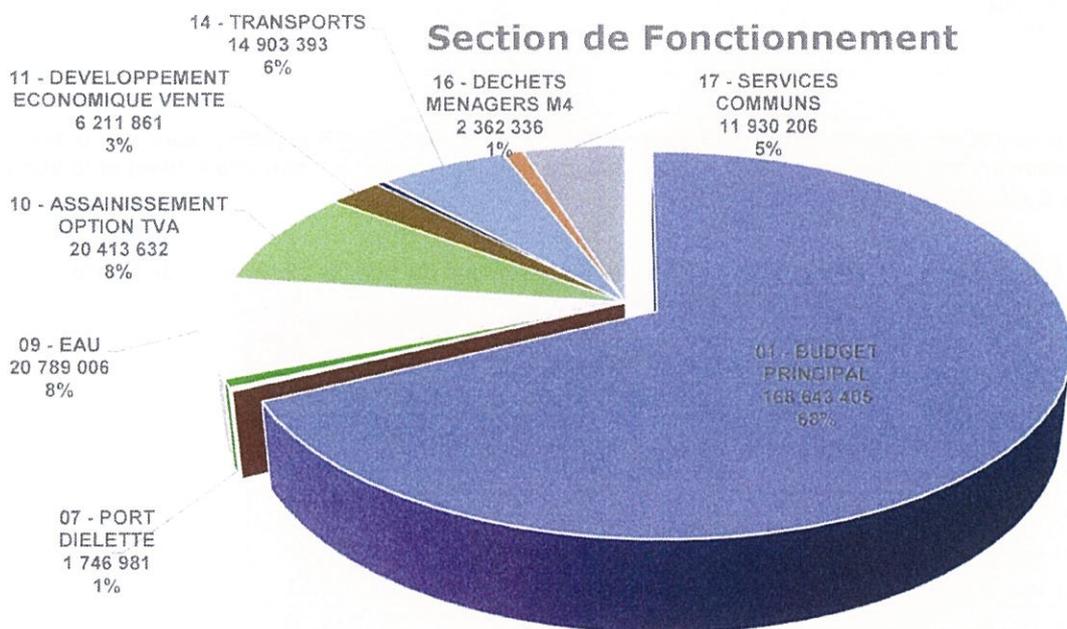
BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total
07 - PORT DIELETTE	2 347 046	1 454 868	3 801 914	2 347 046	1 454 868	3 801 914
F - Fonctionnement	1 082 046	664 935	1 746 981	1 087 048	659 933	1 746 981
I - Investissement	1 265 000	789 933	2 054 933	1 259 998	794 935	2 054 933
08 - DEVT ECO LOCATIONS M4	417 520	182 789	600 309	423 886	176 423	600 309
F - Fonctionnement	140 891	139 974	280 865	238 050	42 815	280 865
I - Investissement	276 629	42 815	319 444	179 470	139 974	319 444
09 - EAU	23 286 600	7 170 502	30 457 102	23 286 600	7 170 502	30 457 102
F - Fonctionnement	14 379 601	6 409 405	20 789 006	20 040 600	748 406	20 789 006
I - Investissement	8 906 999	761 097	9 668 096	3 246 000	6 422 096	9 668 096
10 - ASSAINISSEMENT OPTION TVA	23 437 741	8 562 193	31 999 934	23 437 741	8 562 193	31 999 934
F - Fonctionnement	13 617 141	6 796 491	20 413 632	18 677 236	1 736 396	20 413 632
I - Investissement	9 820 600	1 765 702	11 586 302	4 760 505	6 825 797	11 586 302
11 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE	2 101 485	8 744 962	10 846 447	2 101 485	8 744 962	10 846 447
F - Fonctionnement	1 667 735	4 544 126	6 211 861	1 992 939	4 218 922	6 211 861
I - Investissement	433 750	4 200 836	4 634 586	108 546	4 526 040	4 634 586
12 - DEVELOPT ECO LOCATIONS M14	991 982	602 339	1 594 321	991 982	602 339	1 594 321
F - Fonctionnement	515 643	446 161	961 804	805 626	156 178	961 804
I - Investissement	476 339	156 178	632 517	186 356	446 161	632 517
13 - ABATTOIR	421 155	42 845	464 000	421 155	42 845	464 000
F - Fonctionnement	148 312	42 845	191 157	191 157	0	191 157
I - Investissement	272 843	0	272 843	229 998	42 845	272 843
14 - TRANSPORTS	20 803 529	784 472	21 588 001	20 803 529	784 472	21 588 001
F - Fonctionnement	14 199 098	704 295	14 903 393	14 847 344	56 049	14 903 393
I - Investissement	6 604 431	80 177	6 684 608	5 956 185	728 423	6 684 608

BUDGET	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvement d'ordre	Total
16 - DECHETS MENAGERS M4	2 901 296	438 156	3 339 452	2 901 296	438 156	3 339 452
F - Fonctionnement	2 016 796	345 540	2 362 336	2 269 720	92 616	2 362 336
I - Investissement	884 500	92 616	977 116	631 576	345 540	977 116
17 - SERVICES COMMUNS	13 900 686	0	13 900 686	13 900 686	0	13 900 686
F - Fonctionnement	11 930 206	0	11 930 206	11 930 206	0	11 930 206
I - Investissement	1 970 480	0	1 970 480	1 970 480	0	1 970 480

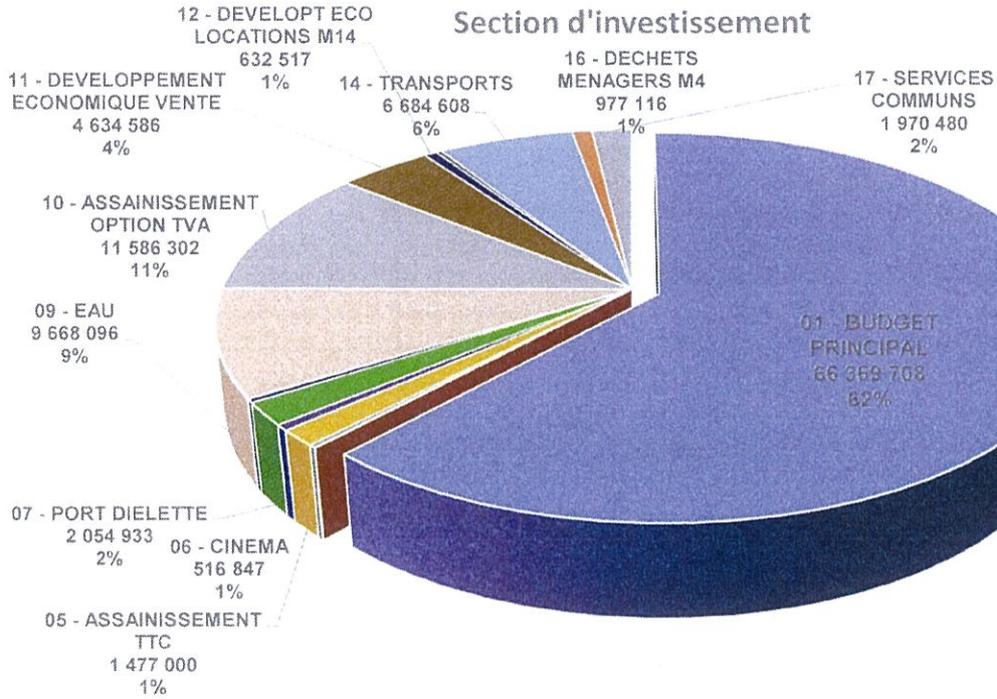
(*) le budget services communs a été créé au 1^{er} janvier 2019 et voté lors de la séance de conseil du 20/12/2018.

La section de fonctionnement s'équilibre à 249 132 494 € tous mouvements confondus.

Le budget principal représente 68% du budget général à 168 643 405 euros, suivi des budgets de l'eau (8% ; 20 789 006 €), de l'assainissement option TVA (8% 20 413 632 €), le transport (6 % ; 14 903 393€) et les services communs (5% ; 11 930 206 €).



La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 107 433 946 €.

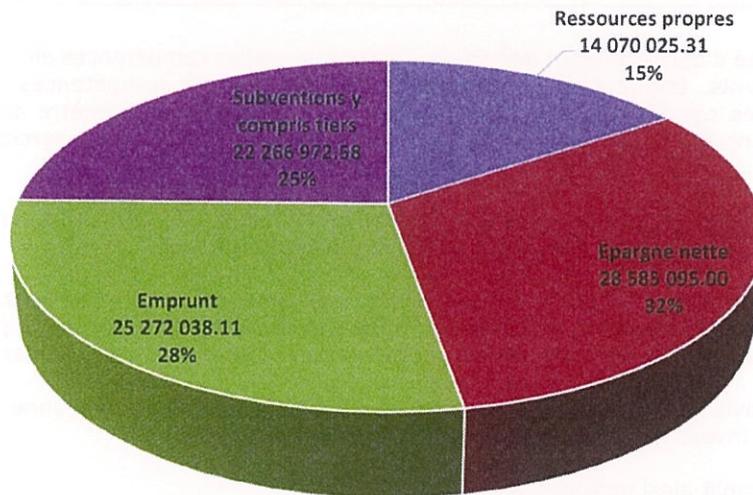


Le budget principal est le premier budget d'investissement avec 66 369 708 € (62%), suivi par le budget de l'assainissement option TVA à 11 586 302 € (11%), le budget de l'eau à 9 668 096 € (9%) et le budget transport à 6 684 608 € (6%).

Le financement consolidé de la section d'investissement du budget général (budget principal et budgets annexes) (90 194 131 €) se décline ainsi :

	Dépenses	Recettes
Total	90 194 131.00	90 194 131.00
Cessions		344 287.44
Dotations et fonds de concours		13 035 758.87
Subventions d'investissement		15 399 572.58
Opérations pour compte de tiers		6 867 400.00
emprunt d'équilibre		25 272 038.11
immobilisations financières		689 979.00
Epargne nette		28 585 095.00

Structure du financement consolidé de l'investissement



LE BUDGET PRINCIPAL : 235 013 113€

La communauté d'agglomération intègre en 2019 de nouvelles compétences ainsi que de nouveaux équipements structurants. Elle renvoie par ailleurs aux communes des compétences qui seront gérées notamment en services communs à travers un budget annexe dédié. Le périmètre du budget principal variant donc fortement entre 2018 et 2019, une comparaison de ces deux exercices ne serait pas représentative

Le budget principal s'équilibre tous mouvements confondus à 235 013 113 € dont 168 643 405 € en section de fonctionnement et 66 369 708 € en section d'investissement.

Afin de répondre dès le vote du budget primitif aux enjeux qui lui incombent, la Communauté d'Agglomération du Cotentin intégrera la reprise anticipée des résultats 2018 du budget principal, au vu du compte de gestion provisoire de la trésorerie de Cherbourg ainsi que les reports d'investissements 2018.

Le résultat provisoire 2018 est excédentaire de 20 139 461.01 € en fonctionnement et déficitaire de 2 029 313.34 € en investissement.

L'équilibre s'établit ainsi qu'il suit.

FONCTIONNEMENT

	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES		168 643 405.00	168 643 405.00
résultat reporté			
Total des dépenses de fonctionnement			168 643 405.00
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES		148 503 943.19	148 503 943.99
résultat reporté			20 139 461.01
Total des recettes de fonctionnement			168 643 405.00

INVESTISSEMENT

	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
DEPENSES	16 402 588.55	47 937 806.11	64 340 394.66
résultat reporté			2 029 313.34
Total des dépenses d'investissement			66 369 708.00
	Restes à réaliser	propositions nouvelles	Total
RECETTES	7 832 477.02	47 937 806.11	55 770 283.13
affectation du résultat de fonctionnement			10 599 424.87
résultat reporté			
Total des recettes d'investissement			66 369 708.00

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 168 643 405 € :

En recettes : 146 923 723.99 € en recettes réelles, 1 580 220 € en mouvement d'ordre et 20 139 461.01 de résultat anticipé.

En dépenses : 143 202 687 en mouvements réels et 25 440 718 € en mouvement d'ordre.

A. Les recettes de fonctionnement : 146 923 723.99 € en mouvements réels

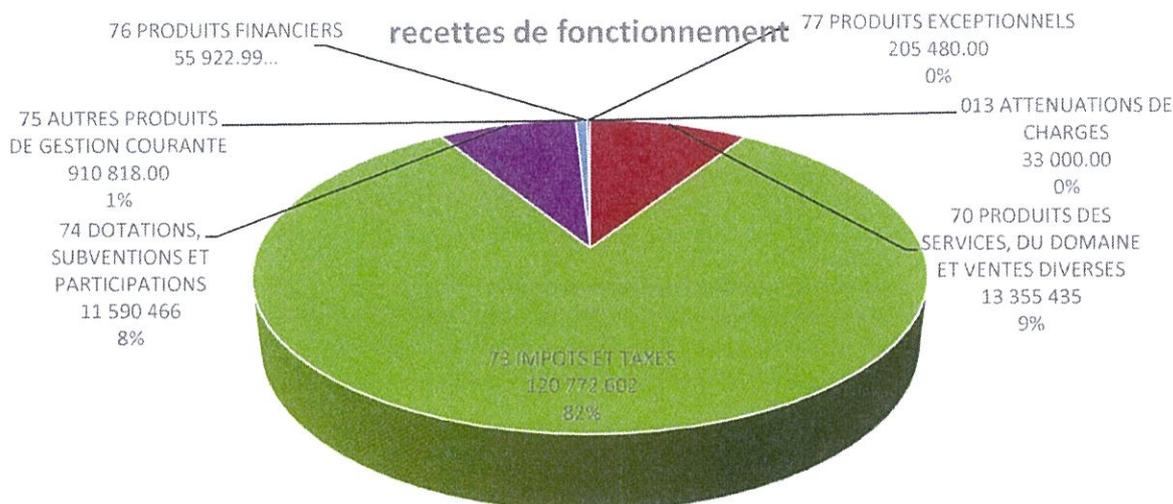
Les recettes atteignent 146 923 723.99 € en mouvements réels, 1 580 220 € en mouvements d'ordre et 20 139 461.01 € en résultat de fonctionnement anticipé.

Elles se composent de la manière suivante :

Chap.	Libellé	BP 2019
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	33 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	13 355 435.00
73	IMPOTS ET TAXES	120 772 602.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 590 466.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	910 818.00
76	PRODUITS FINANCIERS	55 922.99
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	205 480.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		146 923 723.99
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 580 220.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 580 220.00
TOTAL		148 503 943.99

R 002 RESULTAT ANTICIPE	20 139 461.01
--------------------------------	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 643 405.00
--	-----------------------



1) Les ressources endogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Les ressources endogènes ou propres à la collectivité sont composées du chapitre 70 : produits des services, du domaine et vente diverses ainsi que du chapitre 73 : impôts et taxes. Une partie du chapitre 74 consacré aux subventions liées à l'activité peut y être inclus.

a) La fiscalité communautaire

De budget à budget primitif, les impôts et taxes progressent de 2.66% et atteignent 120 772 602 € en 2019. Le chapitre 73 représente 82 % des recettes réelles de fonctionnement.

	Article	BP		Var. %
		2018	2019	
73111	CFE, TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	77 807 000	79 767 801	2,52%
73112	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	11 736 700	11 716 279	-0,17%
73113	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 185 000	2 641 124	20,88%
73114	IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	5 189 000	5 229 118	0,77%
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	933 758	416 667	-55,38%
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	1 388 000	2 803 942	102,01%
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	17 652 989	17 241 267	-2,33%
7362	TAXES DE SEJOUR	752 000	890 000	18,35%
7364	PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX DANS LES CASINOS	0	66 404	n.s.
Total		117 644 447	120 772 602	2,66%

La fiscalité économique constitue la part prépondérante du produit fiscal de la communauté d'agglomération et concentre la dynamique fiscale. Les impôts économiques génèrent un produit de 65 399 328 €, avec principalement la Cotisation foncière des entreprises (CFE) représentant 69% du produit, ainsi que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), et la taxe de séjour.

La baisse prévisionnelle de 0.28% pour la CVAE 2019 est issue des premières simulations transmises par les services de l'Etat.

Dans un souci de rééquilibrage de la fiscalité entre les commerces de centre-ville et de centre-bourg par rapport à celle des grandes surfaces de périphérie, le Conseil, a, par délibération du 27 septembre 2018, accordé un nouvel abattement de 15% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties des commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m². En contrepartie, il a voté un coefficient de 1.05 (+ 5%) sur la TASCOM, à compter du 1^{er} janvier 2019, qui s'applique aux commerces d'une surface de plus de 400 m². A assiette constante, la recette augmenterait de 5%, et servira à couvrir les compensations qui seront versées aux communes qui ont instauré sur leur propre fiscalité ce nouveau dispositif d'abattement pour les petites surfaces commerciales.

Libellé	Notifié 2018	BP 2019	Var. %
Cotisation foncière des entreprises	43 741 779	44 922 807	2,70%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	11 748 827	11 716 279	
Taxe sur les surfaces commerciales	2 515 357	2 641 124	5,00%
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseaux	5 229 118	5 229 118	0,00%
Taxe de séjour	752 000	890 000	18,35%
Total	63 987 081	65 399 328	2,21%

L'actualisation des valeurs locatives foncières a été portée à 2.2% par la loi de finances 2019 afin de tenir compte de l'augmentation de l'inflation de ces derniers mois.

À taux d'imposition constants, l'hypothèse envisagée serait de retenir une progression de 2.7% du produit de 2018, comprenant cette actualisation des bases ainsi qu'une augmentation physique de 0.5% liée à la croissance des installations bâties sur le Cotentin.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est ainsi prévu en progression de 2.70%, soit un produit estimé de 17 241 267 € pour 2019.

Libellé	Notifié 2018	BP 2019	Var. %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	16 787 991	17 241 267	2,70%

Enfin, concernant la taxe d'habitation et les taxes foncières y compris la taxe additionnelle, la recette prévisionnelle est estimée à 34 844 995 €, et est décomposée comme suit :

Libellé	Notifié 2018	BP 2019	Var. %
Taxe d'habitation	23 410 125	24 042 198	2,70%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9 103 491	9 349 285	2,70%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 114 250	1 144 335	2,70%
Taxe additionnelle foncier non bâti	301 048	309 176	2,70%
Total	33 928 914	34 844 995	2,70%

b) Les allocations compensatrices de fiscalité

Elles concernent essentiellement la compensation de la taxe d'habitation, estimée à 1 748 000 €, en augmentation de 4.54%. Cette allocation est sortie des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et n'est donc plus soumise à diminution.

La dotation de compensation de TP est quant à elle prévue stable à hauteur de 134 802 €.

c) Les produits de services, du domaine et vente diverses

Les produits de services, du domaine et vente diverses représentent 9% des recettes de fonctionnement, soit 13 355 435 €.

Elles sont composées notamment :

- Des redevances à caractère sportif, industriel et culturel (761 000 €)
- Des ventes de produits (925 350 €)
- des remboursements des budgets annexes (11 399 075 €)

La principale recette de ce chapitre concerne la masse salariale et les frais des budgets annexes, qui sont supportés en tout ou pour partie par le budget principal puis remboursés par les budgets annexes :

- Le port Diélette : 284 946 €

- Les déchets ménagers assujettis à la REOM : 636 690 €
 - Le budget annexe tourisme : 102 255
 - Le budget annexe services communs : 8 456 414 €
 - Le budget annexe eau : 1 002 000 €
 - Le budget annexe assainissement : 916 800 €
- De remboursements de frais par d'autres redevables (particuliers, syndicats, collectivités...) (269 710 €)

d) Les subventions

Les subventions liées aux actions envers la valorisation des déchets, les actions économiques et autres actions représentent 1 292 500 €.

2) Les ressources exogènes de la communauté d'agglomération du Cotentin

Il s'agit des recettes provenant des dotations et compensations de l'Etat essentiellement.

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF) : une recette stable

La loi de finances 2019 a introduit une réforme de la dotation d'intercommunalité (DI) visant à supprimer les catégories de répartition par type de groupements vers une enveloppe unique, regroupant tous les EPCI.

Cette nouvelle formule de dotation unifiée conserve deux sous enveloppes :

- une dotation de base (30%), strictement dimensionnée à la population et au coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- une dotation de péréquation (70%), pondérant population et CIF par un indicateur de péréquation utilisant le potentiel fiscal auquel est ajouté un nouveau critère, le revenu par habitant.

Malgré une baisse de la population en 2019, le montant de la DGF 2019 est attendu en légère progression à 7 515 000 €, du fait notamment du nouveau calcul de la dotation d'intercommunalité qui devrait atteindre 1 095 000 € contre 873 792 € en 2018. La dotation de compensation devrait quant à elle s'élever à 6 420 000 € contre 6 570 819 € en 2018. Cette dernière subit l'écrêtement national de -2,3% instauré en loi de finances 2015 pour financer l'augmentation de la population, l'évolution de l'intercommunalité et la progression de la péréquation au niveau national.

Libellé	Notifié 2018	BP 2019	Var. %
Dotation de compensation	6 570 819	6 420 000	-2,30%
Dotation d'intercommunalité	873 792	1 095 000	25,32%
DGF	7 444 611	7 515 000	0,95%

b) Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) : un point de vigilance

En 2017, la communauté d'agglomération n'a pas été éligible au FPIC. Cette anomalie a été contestée par la CAC qui a obtenu gain de cause fin 2018 auprès de la DGCL. L'erreur de calcul qui entachait le niveau d'effort fiscal du Cotentin sera ainsi corrigé pour un montant supplémentaire de 794 817 € qui sera versé en 2019. Cette correction nécessitera un aménagement du système de neutralisation des dotations tel qu'il fut établi en 2017. La CAC a déjà compensé cette perte vis-à-vis des communes, selon le principe qu'aucune commune ne soit ni gagnante, ni perdante sur la DGF et le FPIC du fait de la création du nouvel EPCI. Cette correction limitera le coût de la neutralisation supportée par notre établissement communautaire.

L'éligibilité de l'ensemble intercommunal du Cotentin au FPIC reste cependant à surveiller. Les modifications récentes de la carte intercommunale ainsi que l'évolution des critères d'éligibilité propres au Cotentin (l'augmentation du revenu par habitant et du potentiel financier) pourrait remettre en cause notre éligibilité dans les années à venir.

Pour 2019, le montant de FPIC attendu sera de 2 803 942 €.

Diminué du prélèvement, le FPIC net atteint 1 855 213 € contre 1 060 396 € en 2018.

Libellé	Notifié 2018	BP 2019	Var. €
FPIC reversé	1 831 561	2 803 942	972 381
FPIC prélevé	771 165	948 729	177 564
FPIC net	1 060 396	1 855 213	794 817

En cas de sortie de l'éligibilité au FPIC, une garantie équivalente à 70% du montant perçu en 2018 serait versée à la CAC mais s'éteindrait en 2020.

c) Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Depuis 2017, le FDPTP fait partie des variables d'ajustement du budget de l'Etat. Cette recette qui s'élevait en 2018 à 420 414 € devrait diminuer de 15% en 2019. Elle est estimée à 357 351 €.

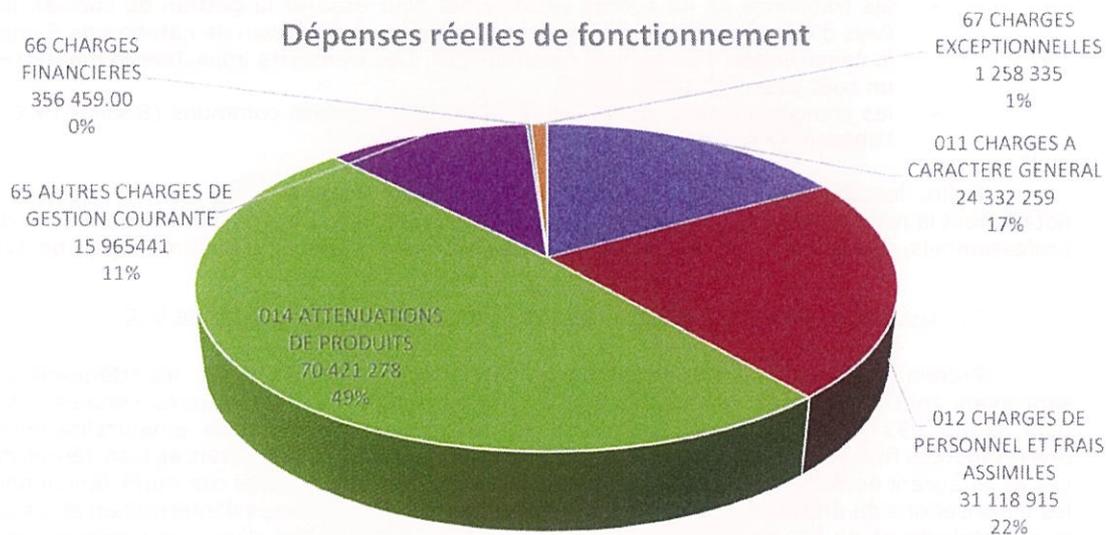
B. Les dépenses de fonctionnement : 143 202 687 € en mouvements réels

Les dépenses de fonctionnement atteignent 143 202 687 € en mouvements réels et 25 440 718 € en mouvements d'ordre.

Au regard des contraintes liées à la contractualisation, il a été demandé aux pôles et directions d'ajuster leurs propositions budgétaires au plus proche des crédits employés en 2018. Cet effort a été réalisé par tous, cependant certaines directions étant en création et/ou en développement, il a été tenu compte de cette construction incontournable.

Les dépenses de fonctionnement se composent comme suit :

Chap.	Libellé	BP 2019
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	24 332 259.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	31 118 915.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	70 171 278.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 965 441.00
66	CHARGES FINANCIERES	356 459.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 258 335.00
TOTAL DEPENSES REELLES		143 202 687.00



La caractéristique principale de la section de fonctionnement concerne le chapitre 014 qui représente 49% des dépenses réelles avec 70 millions d'euros dont l'attribution de compensation versée aux communes pour 58 millions d'euros ainsi que la Dotation de Solidarité communautaire pour 4.9 millions d'euros.

1) Les charges à caractère général : l'intégration de nouveau équipements et compétences

Les charges à caractère général assurent les dépenses courantes et quotidiennes du service public. Ces dernières atteignent 24 332 259 euros au BP 2019. Elles intègrent les charges à caractère général des pôles de proximité, hormis :

- les charges des services communs de proximité transférées au budget annexe 17 services communs,
- les charges à caractère général des directions incluant les nouveaux équipements émanant principalement de la Hague et de Cherbourg-en-Cotentin
- les compétences nouvelles issues du pays d'art et d'histoire notamment.

Les postes principaux sont :

- L'énergie et l'électricité : 638 930 €
- Le chauffage urbain : 409 400 €
- Le carburant : 754 800 €
- Les contrats de prestations de services : 12 675 578 €
- Les autres biens mobiliers : 1 086 900 €
- Les études et recherches : 808 140 €
- Les frais d'actes et de contentieux : 426 350 €

2) Les charges de personnel

La masse salariale est composée de l'ensemble des éléments liés à la rémunération des agents ainsi que les personnels du centre de gestion, la participation au CDAS, la médecine du travail et l'assurance risque statutaire (comptes 64, 633 et 6218 pour la part centre de gestion)

Ce chapitre 012 tient compte des réorganisations internes, des transferts de compétences et des mesures nationales.

Ainsi, sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité), le chapitre progresse de 280 847 €. La répercussion en année pleine de la révision du régime indemnitaire effectuée en juillet 2018 impacte la masse salariale pour un coût de 393 136 €. Les recrutements intervenus en cours d'année 2018 dans le cadre de la poursuite de la construction de la communauté d'agglomération viennent également s'ajouter en année pleine. Enfin, une enveloppe de 260 000 € est consacrée aux négociations salariales.

Ce chapitre supporte l'ensemble des mouvements et transferts intervenus en 2019 et notamment :

- les transferts de 48 agents permanents pour assurer la gestion de Ludiver, d'Océalis, du Pays d'Art et d'Histoire, du Centre multimédia et du bassin de natation de Saint-Sauveur et la construction d'un service commun SIG. Ces transferts impactent la masse salariale pour un coût estimé à 1 640 779 €.
- les charges de personnel du budget annexe services communs (8 456 414 €), qui feront l'objet d'un remboursement intégral dudit budget.

Enfin, les mesures nationales impactant la masse salariale 2019 sont à prendre en compte, notamment la mise en œuvre de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) dont le coût est estimé à plus de 122 000 €.

3) Les atténuations de produit : une évolution attendue des AC et de la DSC

Premier poste de la section de fonctionnement avec 49% des dépenses, les atténuations de produits sont avant tout constituées des attributions de compensations (AC) provisoires versées aux communes pour 58 044 092 millions d'euros. Ce montant est notamment le résultat de la neutralisation du transfert des ressources fiscales entre les communes et la communauté et les compétences transférées depuis 2017. Les AC intègrent dorénavant les remboursements des charges des services communs fonctionnels, tels que les autorisations du droit des sols, les ressources humaines, les systèmes d'information et les directions de la comptabilité et de l'analyse financière. 10 301 922 € feront l'objet d'un versement auprès du budget annexe services communs.

Ce montant d'AC sera de nouveau appelé à évoluer avant la fin de l'année suite aux travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui proposera au conseil de fixer les AC définitives de chacune des 127 communes au vu des nouvelles compétences transférées (services communs) ou des compétences rétrocédées.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) constitue le deuxième enjeu de ce chapitre. Conformément à la charte fondatrice, cette DSC de 2 M€ jusqu'en 2018 est estimée à 4.9 M€ en 2019. La DSC compense les pertes de DGF et de FPIC subies par les communes en 2018 ; le montant prévisionnel 2019 tient compte d'une nouvelle perte de DGF pour 2019 estimée à 1.3 M€.

Le solde de ce chapitre est notamment constitué du reversement sur le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) pour 6 227 155 euros et du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 948 729 €.

4) Les autres charges de gestion courantes

Le chapitre 65 représente avec 15 965 441 € de crédits 11% des dépenses de la section. Ces crédits sont destinés à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement qu'ils soient publics (SDIS, ...) ou privés tels que le monde associatif. Parmi ces crédits, on trouve notamment :

- La participation au SDIS : 7 461 748 € (en augmentation suite à l'intégration des contingents des communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de la Hague)
- Les subventions aux budgets annexes à caractère administratif estimées à 38 000 €
- Les subventions aux budgets à caractère industriel & commercial atteignent quant à elles 1 086 450 euros dont :
 - 922 093 M€ euros pour les transports publics,
 - 37 102 € pour le cinéma de Réville,
 - 124 545 € pour le budget tourisme (moulin de Fierville et boutique Ludiver),
 - 2 617 € pour le golf de Fontenay.
- Les subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droits privés pour 5 122 134 euros réparties ainsi :
 - 3.1 M euros de participations à la SPL tourisme,
 - 537 363 euros pour la Maison de l'Emploi et la Formation (MEF)
 - 1 484 771 euros aux associations. Une partie des subventions versées en 2018 par la Communauté d'Agglomération sont désormais de compétence communale et sont intégrées dans les AC.

5) Les charges financières et charges exceptionnelles

Enfin, la section de fonctionnement se termine par les chapitres 66 et 67 charges financières et charges exceptionnelles pour un montant respectif de 356 459 euros et 1 329 962 euros. Le chapitre 66 comprend les charges concernant les intérêts de la dette décrites au IV.

Le chapitre 67 comprend la subvention au budget annexe abattoir pour 86 157 €. L'équilibre financier de ce budget annexe se fera de lui-même au moment de la reprise des résultats au BS. Une subvention exceptionnelle de 11 980 € au cinéma de Réville ainsi que 234 598 € au port Diélette. Ces subventions prévisionnelles devraient également disparaître lors de la reprise des résultats. Enfin, ce chapitre prévoit la contrepartie de service public à verser au délégataire de la Cité de la Mer pour un montant de 890 000 €.

C. Présentation par territoire et direction:

Le budget de chaque pôle de proximité a fait l'objet d'une présentation préalable en commission de territoire reprise dans le présent rapport. Pour 2019, des compétences et des équipements ont été rétrocédés aux communes (Enfance, jeunesse, scolaire...) et sont désormais gérés pour la plupart dans le budget annexe 17 - services communs.

1) Les pôles de proximité : un transfert de compétence vers le budget annexe services communs

- La présentation des budgets des pôles de proximité en fonctionnement ne prend pas en compte :
- Les charges de personnels gérées en centralité par le service ressources humaines, en dehors des mises à disposition avec le Centre de Gestion qui restent gérées en pôle,
 - Les charges financières gérées en centralité par le pôle finances,

- L'eau potable et l'assainissement collectif et non collectif qui font l'objet de budgets annexes,
- Les ordures ménagères gérées par la direction Déchets Ménagers et Assimilés.

Il s'agit d'une présentation des charges affectées aux pôles de proximité

Les charges réelles de fonctionnement par pôles de proximité se déclinent ainsi qu'il suit :

Pôle de proximité	Propositions 2019 dépenses	Propositions 2019 recettes
Cœur Cotentin	335 015	430 650
Cote des Isles	411 749	232 570
Douve et Divette	109 550	8 000
La Hague	16 500	/
La Saire	50	/
Les Pieux	1 561 285	590 332
Montebourg	129 000.	96 393
St Pierre Eglise	103 000	36 380
Val de Saire	132 370	118 650
vallée de l'Ouve	132 630	97 518
Cherbourg-en-Cotentin	979 100	/
Total pôles de proximités	3 910 249.00	1 610 493

Compte tenu qu'une grande partie des compétences gérées en 2018 par les pôles de proximité sont désormais transférées au budget annexe services communs, les crédits budgétaires 2019 sont en diminution moyenne de 70% par rapport au budget 2018. Les crédits 2019 ont été retenus à partir des montants réalisés en 2018.

2) Les directions centralisées entament leur construction en 2019

Déjà intégrés dans les budgets des pôles de proximité, les montants des propositions budgétaires de la compétence Gémapi sont donnés à titre indicatif. Depuis la loi du 03 août 2018, la compétence des eaux pluviales urbaines est redevenue communale et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Directions	Propositions 2019 dépenses (€)	Propositions 2019 recettes (€)
Ressources humaines	32 662 703	730 690
Administration générale	269 000	3 000
Achats publics	100 500	-
Moyens généraux	520 360	-
Direction des systèmes d'information	288 100	-
Finances	70 457 090	141 290 140.99
Transversalité, politiques publiques	1 049 464	340 100
Ingénierie Bâtiment	140 050	-
Géomatique et connaissance du territoire	138 810	-
Environnement	174 379	-
Déchets Ménagers et Assimilés	14 894 200	2 195 100
Urbanisme	320 787	120 500
Direction tourisme, nautisme, outil d'attractivité	5 022 265	401 100

Directions	Propositions 2019 dépenses (€)	Propositions 2019 recettes (€)
Centre de ressources pôle stratégie et développement territorial	344 810	
Ingénierie stratégique	35 600	-
Transport	15 700	-
Habitat, politique de la ville	766 730	189 000
Direction économie et enseignement supérieur	1 444 527	23 000
Accès aux soins	172 540	20 600
Communication	727 500	-
Cycle de l'eau	452 640	-
Centralité	9 294 683	-
Total Directions de territoire	139 292 438	145 313 230.99

Total général	143 202 687	146 923 723.99
----------------------	--------------------	-----------------------

Compétences	Propositions 2019 dépenses	Propositions 2019 recettes
GEMAPI	456 640	104 020

De nombreuses directions sont en construction et voient leurs budgets évoluer de façon significative par rapport au montant de dépenses réalisées en 2018, notamment dans les pôles suivants :

a) La direction de la Communication = 727 500 €

Les subventions, auparavant gérées par la direction de la communication, sont désormais transférées à la direction de la transversalité et des politiques publiques. Celle-ci se recentre sur ces missions premières à savoir, faire connaître la CAC auprès du grand public par la mise en place d'un site WEB (40 000 €) et l'extension du magazine territorial Le Cotentin (55 000 €), développer la communication auprès des agents mais également promouvoir le développement économique du territoire. Pour ce dernier point, une campagne d'attractivité économique va être mise en place (300 000 €).

Cette direction s'étoffe également en personnel qui permettra à l'avenir d'internaliser certaines prestations, notamment celles liées au graphisme et à la conception des publications.

b) Le pôle Administration générale et moyens généraux

Ce pôle réunit la direction de l'Administration générale (269 000 €), la direction des Achats publics (100 500 €) et la direction des Moyens généraux (520 360 €).

Les principales dépenses de ce pôle sont notamment :

- Les études : 70 000 €
- L'abonnement à des conseils juridiques : 37 600 €
- La gestion des contentieux : 100 000 €
- Les adhésions à l'ADCF, AMF : 17 000 €
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de dossiers de concessions (nombreuses délégations de services publics à gérer et à relancer) : 50 000 €
- La publicité de marchés : 50 000 €
- les assurances (209 000 €), les réceptions (60 000 €),
- les locations immobilières (96 000 €) dont la location de nouveaux locaux pour le siège de l'agglomération (50 000 €) ;
- les locations mobilières (salles, matériel, véhicules) : 17 500 €.

c) Le pôle services techniques

Les directions de ce pôle sont en construction ou continuent de se structurer :

- **La direction Ingénierie bâtiments = 140 050 €**

En fonctionnement, les principaux postes de dépenses de la DIB sont notamment :

- l'entretien et les réparations sur les bâtiments Intechmer et autres (80 000 €)
- le loyer et nettoyage des locaux rue Tour Carrée (26 000 €), 2019 comptabilisant la première année de location.
- le carburant (10 000 €)
- l'achat de documentation (3 000 €)

- **La direction Géomatique et connaissance du territoire (DGéoCT) = 138 810 €**

Cette direction portée par la CAC et mutualisée avec Cherbourg-en-Cotentin regroupe désormais les 4 systèmes d'information géographiques qui étaient ceux de Cherbourg-en-Cotentin, la Hague, Les Pieux et Douve et Divette.

Ses charges pour l'année 2019 proviennent essentiellement des maintenances logiciels (95 860 €) et l'accompagnement à l'usage de ces logiciels (15 000 €) qu'il y a lieu d'étendre à l'ensemble du territoire.

- **La direction de l'Environnement, de l'Energie et du Développement Durable = 174 379 €**

Les charges de cette direction consistent essentiellement :

- En la réalisation d'audits énergétiques (35 000 €)
- A la mise à disposition de cadastre par le SDEM pour l'implantation de panneaux solaires (6 000 €)
- A la tenue de permanence dans le cadre de l'espace info-énergie (4 308 €)
- A la réalisation de mesure de Radon, en relation avec l'ADEME (1 600 €)
- A des adhésions (42 731 €)
- Aux versements de subventions (52 700 €)

- **La direction du cycle de l'eau = 452 640 €**

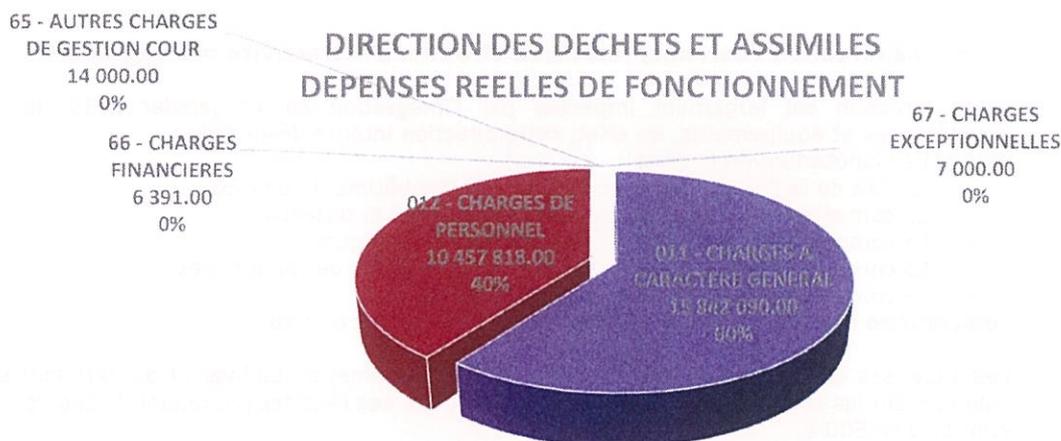
Sur le budget principal, le cycle de l'eau gère uniquement la compétence GEMAPI. Les dépenses notables sont :

- L'étude diagnostic très fort risque d'inondation (CEC, Barneville-Carteret, Saint Vaast) – préconisations CEC, PPRI et zones rouges : 66 000 €
- Entretien de cours d'eau : 64 000 €
- Convention FDGDON : 68 000 €
- Contribution SAGE, PNR : 14 500 €

- **direction des Déchets Ménagers et Assimilés = 14 894 200 €**

Le budget déchets ménagers et assimilés était auparavant retracé dans le budget annexe 15. Afin de suivre son évolution, l'ensemble de ces dépenses sont retracées dans la fonction 812 du budget principal. Il est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères qui est estimée pour 2019 à 17 241 267 €, les ventes de produits (1 002 000 €), les subventions et participations (1 347 100 €), éco-emballage notamment.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la direction des déchets ménagers et assimilés se décomposent comme suit :



Les charges à caractère général représentent 60% du budget de la direction des déchets ménagers et assimilés.

Le budget des déchets ménagers s'établit à 26 327 299 € en dépenses et 20 288 257 € en recette. Le déficit prévisionnel s'établit à 6 039 042 €.

D'une manière générale le prévisionnel des dépenses de fonctionnement par rapport au réalisé 2018 augmente 4.2%. La masse salariale représente une augmentation de 1.2%, reste 3% d'augmentation essentiellement due aux formules de révision des marchés en cours, l'augmentation récurrente de la TGAP, et au renouvellement de certains marchés.

La plupart des marchés de prestations (traitement, transport, déchèteries) a été renouvelée. Si sur certaines prestations nous avons pu constater des baisses de prix unitaire notamment sur le traitement des OMR, en revanche d'autres ont fortement augmenté. Il s'agit essentiellement des transports de caissons de déchèterie et du traitement des encombrants.

Concernant les coûts de transport pour les caissons de déchèteries, l'anticipation des hausses de carburants prévues pour 2019 au moment de la remise des offres a été anticipée. Quant aux coûts de traitement et plus particulièrement pour les encombrants, ils subissent une augmentation de 50% soit environ 600 000€. Les contrôles DREAL sur le site d'enfouissement avec la constatation de présence de D3E issus de ce gisement, la perspective de sortir de ce gisement du CSR et l'absence de concurrence sont les principales raisons de cette augmentation.

Plus précisément nous constatons les augmentations suivantes :

- TGAP (de 16 à 17€) : + 6.25%
- Traitement des encombrants : +50%
- Traitement des déchets végétaux : +31%
- Transport des encombrants : +35%
- Prestation de collecte : +8.6%
- Formules de révisions en cours : +5.6%

d) Le pôle développement et stratégie territoriale

L'ensemble des directions de ce pôle sont en évolution :

- **Centre ressources pôle stratégie =344 810 €**

Ce centre de ressources gère les cinq directions suivantes, il suit donc l'évolution de celles-ci afin de pouvoir répondre aux besoins.

Ses principales dépenses sont :

- La participation à Manche Numérique (195 000 €)
- La cotisation à Port Normands Associés (50 000 €)
- La subvention à Latitude Manche (10 370 €)
- La location des locaux rue Dom Pedro (42 000 €)
- La gestion des frais de missions, des fournitures, de la documentation etc.

- **La direction Tourisme, Nautisme et Outils d'Attractivité = 5 022 265 €**

Cette direction est largement impactée par l'intégration au 1^{er} janvier 2019 de nouvelles compétences et équipements. En effet, cette direction intègre désormais :

- Le planétarium de Ludiver
- La Cité de la Mer en lien avec la direction des bâtiments de CEC
- La compétence du patrimoine dont le Pays d'Art et d'Histoire
- La compétence de mise en réseau des bases nautiques,
- La compétence promotion et entretien des chemins de randonnées
- La compétence politique locale du commerce.

Le périmètre de cette direction est donc élargi par rapport à 2018.

Les dépenses envisagées dans le cadre de la SPL Tourisme, de Ludiver et du PAH sont stables et calquées sur les montants réalisés l'année précédente. Les recettes provenant de Ludiver et du PAH sont de 146 500 €.

Pour la Cité de la Mer, une recette de 19 000 € est attendue dans le cadre de la redevance d'occupation du domaine public.

Pour les nouvelles compétences à assumer, il est notamment prévu 100 000 € pour l'entretien des chemins de randonnées (compensées à hauteur de 98 000 € par le département de la Manche), 81 000 € pour la réalisation d'une étude commerce (subventionnée à hauteur de 30 000 €), 45 000 € pour la mise en réseau des bases nautiques, 20 000 € pour la promotion du patrimoine.

Dans le cadre de la participation aux grands événements, sont prévus 160 000 € pour l'escale de l'Hermione début mai (avec en contrepartie un remboursement du département de la Manche de 80 000 €) et 40 000 € pour le 75^{ème} anniversaire du débarquement.

- **La direction du Développement Economique, de l'Emploi, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et Innovation = 1 444 527 €**

Cette direction continue sa progression, avec pour cette année comme principales dépenses :

- L'entretien des zones industrielles et commerciales (120 000 €)
- Le recours à un AMO pour la réalisation du schéma directeur de l'enseignement supérieur, (37 890 €)
- L'étude d'assistance technique d'implantation des entreprises (47 000 €)
- L'étude concernant le schéma directeur des zones d'activités – Schéma d'accueil des entreprises (46 000 €)
- Les adhésions et concours divers (37 609 €) dont l'adhésion au pôle métropolitain.
- La contribution au SMEL (38 000 €) : actions croissance bleue et participation
- Les subventions et participations : 951 578 € dont pour les plus significatives, la subvention à la MEF (537 363 €), la subvention au site universitaire (150 000 €), la subvention au hall de technologie (100 000 €), soutien aux projets d'enseignement supérieur et de recherche (88 320 €), soutien au projet de recherche Lusac/Intechmer (25 000 €)

Cette direction génère également des recettes dans le cadre de l'accompagnement au territoire labellisé : le schéma d'accueil des entreprises sera subventionné à hauteur de 30 000 €.

- **La direction Santé Accès aux soins = 172 540 €**

Cette direction continue également les actions engagées en 2018, à savoir les actions d'attractivité médicales paradis de Cherbourg et l'accompagnement des pôles de Santé libérale ambulatoire (PSLA) (79 500 €), les subventions aux CLIC (42 040 €), les subventions aux projets de santé (37 000 € dont 25 000 € pour la Saire Médicale).

Les recettes de cette direction proviennent des actions liées aux Paradis de Cherbourg.

- **La direction Habitat, Logement et gens du voyage = 766 730 €**

Cette direction voit son budget fortement augmenter en raison de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. En effet, en septembre 2018, l'aire de Valognes a ouvert générant de nouvelles dépenses. Par ailleurs, l'ensemble des marchés ont été relancés et la gestion des aires a été portée de 6 à 7 jours par semaine. Ceci a donc généré un coût supplémentaire. Le coût de fonctionnement des aires d'accueil est estimé à 386 000 €.

En dehors de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la CAC intervient lors des rassemblements estivaux des gens du voyage (8 000€).

Cette direction gère également les actions en faveur de l'habitat. Elle s'inscrit notamment dans le programme national de renouvellement urbain. A ce titre, elle participe au renouvellement urbain du quartier Fourches/Charcot Spanel (25 000 €) en collaborations avec l'Etat, les bailleurs sociaux et les communes. Elle participe également au programme local de l'Habitat (PLH) pour 95 000 €. Elle subventionne les conseils de quartiers (3 600 €) et le CLAJJ (15 000 €).

Une autre mission de cette direction concerne le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), pour lequel elle va réaliser un diagnostic sur l'ensemble du territoire (12 000 €).

Les recettes perçues par cette direction sont liées à ses actions notamment :

- La redevance d'occupation des gens du voyage (20 000 €)
- La participation de la CAF dans le cadre des aides aux logements des gens du voyage (70 000 €)
- La participation ANAH (52 000 €)
- La participation PLH dans le cadre du contrat de ruralité (20 000€)
- La participation OPAH/ Renouveau urbain dans le cadre du contrat de territoire (27 000 €)

e) Direction Transversalité et coordination des politiques publiques

Cette nouvelle direction a en charge le centre aquatique Océalis, le bassin de la Vallée de l'Ouve, le Golf de Cherbourg-en-Cotentin, le golf de Côte des Isles (inscrit en pôle de proximité), le stade hippique de la Hague, l'hippodrome de Cherbourg-en-Cotentin ainsi que la gestion des subventions aux associations.

- Le Centre aquatique Océalis représente 531 169 € en dépenses et 250 000 € en recettes ;
- Le bassin de Vallée de l'Ouve représente 153 600 € en dépenses et 90 100 € en recettes ;
- Le Golf CEC représente 2 000 € en dépenses ;
- Le stade hippique de la Hague 0 € ;
- Les subventions attribuées par cette direction dans le cadre du budget sont de 359 695 €.

D. La chaîne prévisionnelle de l'épargne

La chaîne prévisionnelle de l'épargne du budget primitif 2019, avant reprise des résultats provisoires se décline de la manière suivante :

	BP 2019
Dépenses de gestion courante	141 587 893.00
Recettes de gestion courante	146 662 321.00
épargne de gestion	5 074 428.00
- charges financières	1 165 031.01
épargne brute	3 909 396.99
- amortissement capital de la dette	2 370 128.00
épargne nette prévisionnelle	1 539 268.99

La chaîne de l'épargne dévoile un niveau d'épargne nette à 1 539 268 euros.

En tenant compte de la reprise anticipée des résultats, présentée P. 10, l'épargne nette est portée à 21 678 700 €.

	BP 2019
Dépenses de gestion courante	141 587 893.00
Recettes de gestion courante	146 662 321.00
épargne de gestion	5 074 428.00
- charges financières	1 165 031.01.00
reprise du résultat	20 139 431.01
épargne brute	24 048 828.00
- amortissement capital de la dette	2 370 128.00
épargne nette prévisionnelle	21 678 700.00

II. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 66 369 708 € :

En dépenses : 64 739 488 € en mouvements réels et 1 630 220 € en mouvement d'ordre.

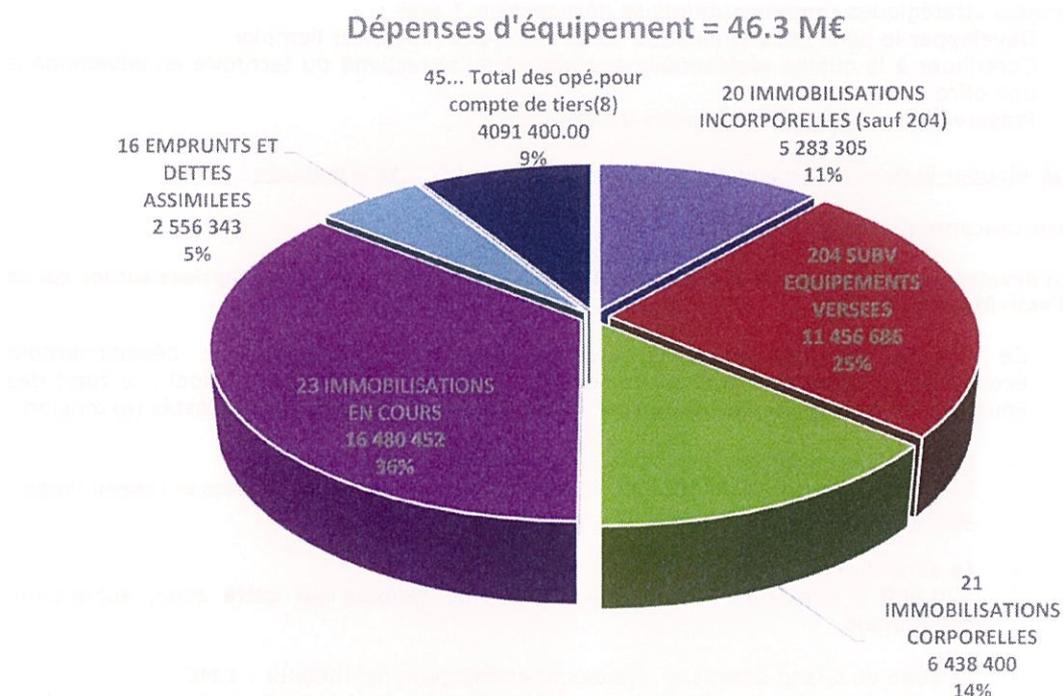
En recettes : 40 878 990 € en recettes réelles (dont 10 599 424.87 € en excédent capitalisé) et 25 490 718 € en mouvement d'ordre.

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement atteignent 47 937 806.11 € dont 46 307 586.11 € en mouvements réels et 1 630 220 € en mouvements d'ordre.

Chap.	Libellé	BP 2019
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	5 283 305.00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	11 456 686.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 438 400.11
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 480 452.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 556 343.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000.00
45...	Total des opé.pour compte de tiers(8)	4 091 400.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	46 307 586.11
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	1 580 220.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	50 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 630 220.00
	TOTAL	47 937 806.11

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 46 307 586 €. Elles se ventilent ainsi par nature :



La politique d'investissement en 2019, se décline d'une part, par un programme de fonds de concours de 2.5 M€ et opérationnellement par des projets stratégiques communautaires.

1) Le programme de fonds de concours : 2.5 M€

Au cours du 2^{ème} semestre 2018, la communauté d'agglomération a mis en place une commission fonds de concours et adopté le règlement d'attribution.

L'octroi des fonds de concours est soumis à 3 conditions cumulatives :

- avoir un projet communal ayant pour objet la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- avoir l'accord préalable du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé ne peut pas excéder la part de financement assurée, hors taxes et hors subvention, par le bénéficiaire.

De plus, le maître d'ouvrage doit assurer au minimum un financement de 20% des montants de financement apportés par des personnes publiques au projet.

Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des 3 axes suivants :

- Axe 1 : les projets participent à l'attente des objectifs de la feuille de route stratégique de la CAC ;
- Axe 2 : Les projets contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Axe 3 : les projets d'aménagement dans un souci d'équilibre du territoire.

Le budget 2019 est donc doté d'une somme de 2.5 M€ qui sera répartie à hauteur de 1M€ pour l'axe 1, 0.9 M€ pour l'axe 2 et 0.6 M€ pour l'axe 3.

2) Les projets stratégiques communautaires

Les projets stratégiques communautaires se déclinent en 3 axes :

- Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi
- Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services
- Préserver et aménager notre cadre de vie

a) Développer le potentiel économique du Cotentin pour favoriser l'emploi :

Cet axe concerne plusieurs domaines :

1. **Le développement économique par la création d'offre d'implantation d'entreprises sur les zones d'activités = 2 MC**

Ce premier domaine concerne essentiellement le budget annexe développement économique, cependant trois zones sont sur l'emprise du budget principal : la zone des Fourches, la zone de Bénécère, la zone du Grand Saint Lin, la zone des Costils (extension).

- La zone des Fourches
Il est prévu un crédit de 200 000 € pour la réalisation de VRD (voiries et réseau divers) afin de pouvoir viabiliser le terrain.
- La zone de Bénécère
520 000 € sont prévus pour l'acquisition de terrains sur cette zone, auparavant communale.
- La zone du Grand Saint Lin : Etudes et aménagements initiaux : 1 M€
Les terrains sont actuellement propriété de la Ville de Valognes, du département de la Manche et de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

Une étude d'aménagement (201 000 €) portant sur 8 hectares est en cours afin de définir le schéma d'aménagement de la future zone du Grand Saint Lin. La ville de Valognes participe à hauteur de 50% de l'étude chiffrée à 70 000 €.

Afin, dans un premier temps, de faciliter l'accès au chantier du futur centre aquatique, un rond-point va être réalisé par les services du département, pour lequel la CAC participera financièrement à hauteur de 260 000 €.

Les VRD primaires vont également être réalisées pour permettre le raccordement du centre aquatique (540 000 €).

- L'extension de la zone des Costils :
Un budget de 300 000 € est prévu pour l'année 2019.
Cette action était initialement gérée en autorisation de programmes/crédits de paiement. L'AP/CP est clôturée, afin de permettre une nouvelle définition du projet sur cette zone.

2. **L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation**

A ce titre, des frais d'études sont prévues dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Intechmer (390 000 €). Après étude, ces travaux devraient faire l'objet d'une autorisation de programme pluriannuelle.

Dans l'attente de cette réhabilitation, des travaux de gros entretiens sont provisionnés pour 50 000 €. Le projet de réhabilitation d'Intechmer est estimé à 11 M€.

3. **Les grandes filières :**

La CAC s'est engagée à soutenir les grandes filières dans les domaines notamment de l'énergie, en partenariat avec la Région et le département.

Un budget de 480 000 € est proposé pour l'installation d'une station hydrogène dans le cadre du programme de soutien à la mobilité « easymob ».

4. Les équipements d'intérêts communautaires

Au premier janvier 2019, la communauté d'agglomération enrichit son patrimoine des équipements à vocation culturelle, scientifique et touristique tel que Ludiver et la Cité de la Mer.

Si Ludiver a fait l'objet d'une récente réhabilitation et ne nécessite pas de gros investissements, en revanche pour la Cité de la Mer, la CAC poursuit les travaux engagés par Cherbourg-en-Cotentin afin d'étoffer l'offre de services de cet outil, avec une réouverture prévue courant avril. Un budget de 2 762 700 € est prévu en 2019 et 6 399 771.53 en reports de crédits 2018.

Ces équipements rejoignent celui du Hangar d'Ecausseville pour lequel un budget de 400 000 € est prévu cette année.

b) Contribuer à la qualité résidentielle et construire l'attractivité du territoire en développant une offre de services

Cet axe regroupe les actions relatives aux Maisons de Services au Public (MSAP), à la lutte contre la désertification médicale via les pôles de santé libérale ambulatoire (PSLA) ainsi que toutes les questions relatives à l'Habitat.

1. Les MSAP

Un projet de construction de MSAP est en cours à Bricquebec sur le territoire du pôle de proximité de Cœur du Cotentin. Un budget de 4 754 400 € est inscrit en 2019 dont une opération pour compte de tiers (ville de Bricquebec-en-Cotentin) estimée à 2 486 400 €.

2. Les PSLA

Un projet de PSLA à Valognes est en cours, le budget 2019 est estimé à 2 593 832.00 €

3. L'habitat

Une partie de la compétence Habitat est traitée dans le cadre du Plan Local pour l'Habitat (PLH) ;

Une somme de 90 000 € est inscrite dans le cadre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Des actions vont être menées à destination des gens du voyage, notamment une étude sur la sédentarisation de cette population avec à terme l'objectif d'acquérir des terrains. L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien cette étude, comprenant également un volet sur les grands passages, est estimée à 50 000 €. Des travaux sur les aires d'accueil vont également être réalisés pour 62 800 €.

Le public des étudiants est également touché par ces actions en faveur de l'habitat avec des subventions d'équipement estimées à 15 000 €.

La CAC va également participer avec l'Etat, la commune de Cherbourg-Octeville et les bailleurs sociaux à une opération de renouvellement urbain du quartier Les Fourches/Charcot Spanel. A ce titre un crédit de 150 000 € d'études est ouvert au budget 2019.

c) Préserver et aménager notre cadre de vie

Ce troisième axe cible particulièrement l'environnement avec :

↳ la valorisation et le tri des déchets ménagers, et pour se faire une rénovation des équipements existants, avec une modernisation de l'outil existant, et une mise aux normes des déchèteries. Le budget des déchets ménagers et assimilés 4.3 M€ est établi ainsi :

- Acquisition et mise en place conteneurs = 849 500 €
- Modernisation site de transfert = 113 500 €
- Etudes et divers centre de tri = 33 900 €
- Travaux déchetteries : Valognes, Bricquebec, Gréville, Anneville en Saire, Querqueville notamment = 2 033 600€
- Acquisition matériel, mobilier, véhicules service ordures ménagères : 1 326 800 €

↳ La Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Cette compétence nouvelle de l'agglomération prend de l'ampleur, les actions pour 2019 sont évaluées à 2.4 M€.

Il s'agit notamment :

- de travaux d'aménagement de berges et de restauration de la végétation (865 395 €) sur la Douve, la Sinope, la Saire et le territoire de Côte des Isles.
- de travaux de lutte contre les inondations à Cherbourg-en-Cotentin pour 1 000 800 €.
- De travaux sur la porte à flot de la Sinope
- D'études sur les digues, le merderet et de diagnostics sur les cours d'eau de la Hague (155 000)
- De l'étude littoral (180 000 €)
- D'une opération pour compte de tiers pour Quettehou (190 000 €)

3) Les Autorisations de programmes / Crédits de Paiements (AP/CP) et opérations d'équipements :

Les dépenses et recettes d'investissement liées à la construction du Centre Aquatique sur le pôle de proximité de Cœur du Cotentin font l'objet d'une programmation pluri-annuelle inscrite dans le cadre d'AP/CP.

L'autorisation de programme initiale de 13 665 127 € est portée à 15 055 877 €. Le crédit de paiement pour 2019 est de 1 M€.

L'ensemble des AP/CP, auparavant gérées par le pôle des Pieux, arrivent à terme ou n'ont plus lieu d'être du fait du transfert de compétences intervenu au 1^{er} janvier 2019. Les AP/CP suivantes sont donc clôturées :

- AD'AP Communaux : budget principal
- Aménagement de bourgs : budget principal
- Grand Chantier : budgets principal, Assainissement collectif, développement économique vente
- Concours communaux : budget principal
- Bâtiments structurels : budget port diélette

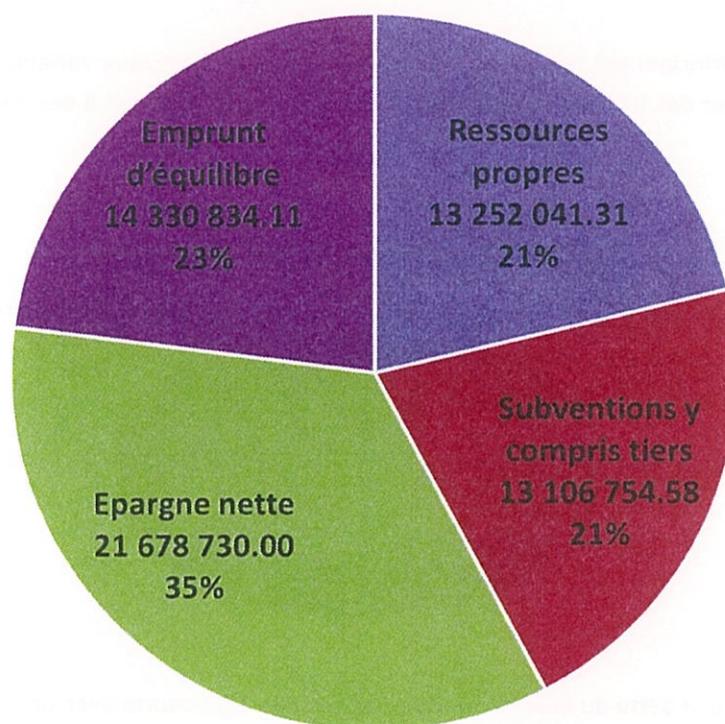
B. Le financement de l'investissement

Le financement de la section d'investissement (62 368 360 € de dépenses) se décline ainsi :

	Dépenses	Ressources	% R/D	
Dépenses à financer	60 339 046.66	0.00	0.00%	
Résultat d'investissement reporté	2 029 313.34	0.00	0.00%	} 21.25%
Divers (remb sur travaux, subventions, TVA, ...)		0.00	0.00%	
Produits exceptionnels		0.00	0.00%	
Cessions d'immobilisations		336 708.44	0.54%	
FCTVA + TVA + TLE		12 915 332.87	20.71%	
Subventions y compris tiers		13 106 754.58	21.02%	
Epargne nette		21 678 730.00	34.76%	} 34.76%
Affectation		0.00	0.00%	
Remboursement avances		4 000.00	0.01%	} 22.98%
Emprunt d'équilibre		14 326 834.11	22.97%	
	62 368 360.00	62 368 360.00	100.00%	

Le financement prévisionnel de l'investissement est assuré par un emprunt d'équilibre ainsi que par l'épargne nette et les dotations :

STRUCTURE DU FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



L'emprunt d'équilibre s'établit à 14 326 834,11 €

III. La dette du budget général : 64.6 millions d'euros

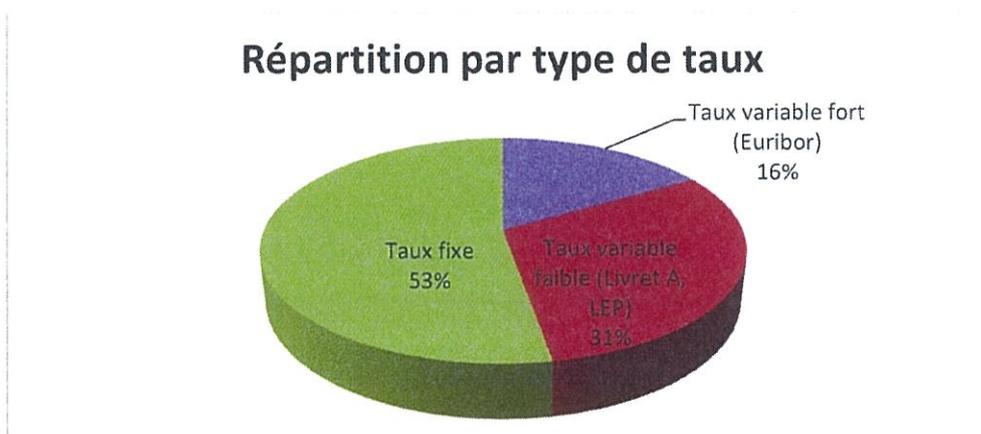
Le stock de la dette du budget principal atteint 21,3 millions d'euros au 1er janvier 2019, soit 33% de l'encours global, en augmentation de 1,7 millions d'euros par rapport à 2018. Cette évolution s'explique par le transfert de l'encours de dette de la Cité de la Mer de la commune de Cherbourg-en-Cotentin vers la communauté d'agglomération du Cotentin, à compter du 1er janvier, pour un capital de 4,4 millions d'euros.

	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/ 2018 (%)
€				
Encours au 01.01	19 599 767,97	21 351 054,48	1 751 286,51	8,9%

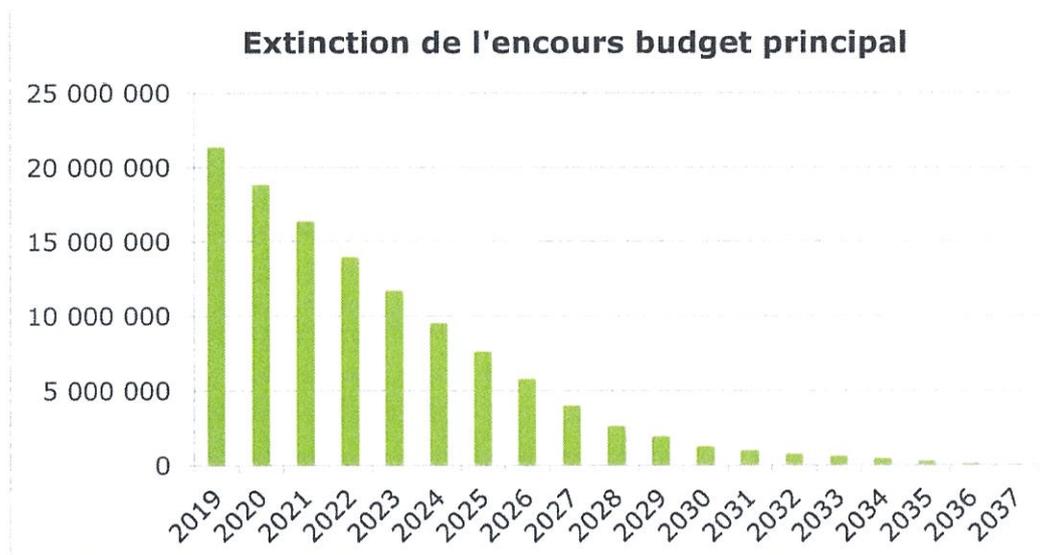
L'encours de dette par habitant s'élève à 114 euros, soit un niveau plus de trois fois inférieure à la moyenne des communautés d'agglomération de la même strate (100 000 à 249 999) dont le ratio atteignait 374 euros en 2017.

Le taux moyen de la dette du budget principal atteint 2,4 % au 1^{er} janvier 2019 reflétant ainsi une qualité budgétaire satisfaisante.

La dette du budget principal est saine avec 53% de taux fixe, 31% de taux variables indexés sur le livret A ou le LEP et 16% sur des indices monétaires de type Euribor actuellement à des niveaux très faibles voir négatifs.



La durée résiduelle de la dette du budget principal est relativement courte avec une extinction progressive sur les 10 prochaines années (délai d'extinction en l'absence de nouveaux emprunts).



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget principal apparaît entièrement sécurisée avec 100 % de 1A c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable simple.

Le niveau des taux variables devrait rester faible en 2019 permettant aux charges financières d'être proportionnellement faibles dans l'annuité de la dette estimée à 2,9 millions d'euros pour 2019.

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	2 547 981,55
Intérêts	374 253,88
Total annuité de la dette	2 922 235,43

La dette globale est répartie entre le budget principal, qui représente 33% du total (21 351 054.48 euros), et 10 budgets annexes.

€	Encours constaté au 01/01/2019	%
Budget principal	21 351 054,48	33,0%
Budget annexe golf	160 850,77	0,2%
Budget annexe activités commerciales tourisme	45 000,00	0,1%
Budget annexe cinéma	41 198,00	0,1%
Budget annexe développement éco locations M4	532 995,93	0,8%
Budget annexe eau	11 463 442,58	17,7%
Budget annexe assainissement	26 323 056,48	40,7%
Budget annexe développement éco ventes	1 650 000,00	2,6%
Budget annexe développement éco locations M14	1 267 514,12	2,0%
Budget annexe abattoir	42 843,00	0,1%
Budget annexe transports	1 759 281,69	2,7%
TOTAL	64 637 237,05	100,0%

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes sont au nombre de quatorze.

4 budgets annexes sont sous nomenclature M14.
10 budgets annexes sont sous nomenclature M4/42/49.

La méthode utilisée pour équilibrer les budgets annexes est :

- pour la section de fonctionnement d'effectuer un virement à partir du budget principal si la section de fonctionnement est déficitaire.
- pour la section d'investissement, d'effectuer un virement à partir de la section de fonctionnement/d'exploitation du budget annexe si celle-ci est excédentaire, ou d'avoir recours à l'emprunt dans le cas contraire.

En effet, il a été nécessaire d'inscrire des emprunts d'équilibre pour assurer le financement des investissements de la plupart des budgets annexes car l'équilibre des budgets annexes s'effectue sans reprise anticipée des résultats.

A. Les budgets annexes du cycle de l'eau

1) Le budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)

Le budget du SPANC s'équilibre, tous mouvements confondus, à 370 500 € en section d'exploitation et à 1 477 000 € en section d'investissement.

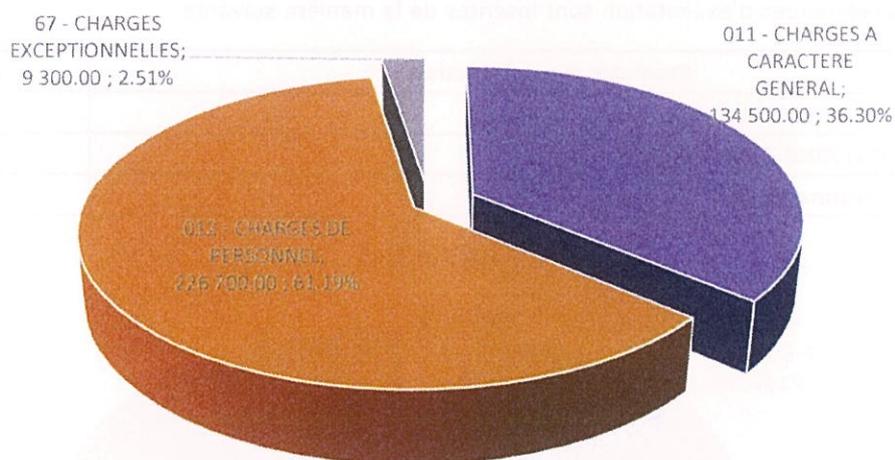
a) La section d'exploitation

1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont les suivantes :

Charges d'exploitation	Dépenses
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	134 500
012 - CHARGES DE PERSONNEL	226 700
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 300
Total Fonctionnement	370 500

Charges d'exploitation



Les charges à caractère général représentent 36,30 % du total des dépenses d'exploitation et les charges de personnel 61,19 %.

Il convient de constater l'augmentation des effectifs dont la charge évolue de + 44 %.

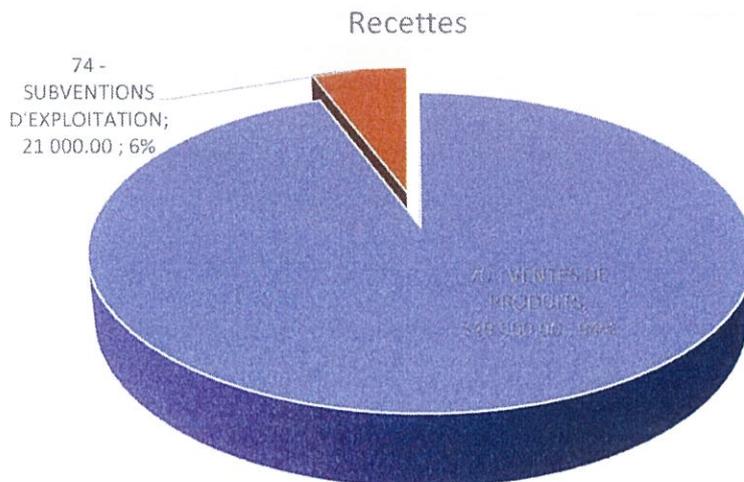
Enfin, sont notamment inscrits au titre des charges à caractère général les dépenses suivantes :

- La sous-traitance (prestation entretien et contrôle) pour 74 900 €
- Des locations immobilières pour 20 000 €
- Les contrats de maintenance pour 4 250 €

2. Les produits d'exploitation

Les ressources d'exploitation sont inscrites de la manière suivante :

Produits d'exploitation	Recettes
70 - VENTES DE PRODUITS	349 500
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 000
Total Fonctionnement	370 500



Les ventes de produits correspondent à 94 % du total des recettes d'exploitation et les subventions pour 6 %.

En ce qui concerne les ventes de produits, les inscriptions suivantes ont été effectuées :

- Redevances pour 349 500 €

3. Les soldes intermédiaires de gestion

L'épargne nette est nulle.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Le budget 2019 intègre 1 477 000 € de dépenses d'équipement dont 1 415 000 € d'opération pour le compte de tiers qui sont neutres dans l'équilibre du budget car les inscriptions en dépenses et en recettes sont équivalentes.

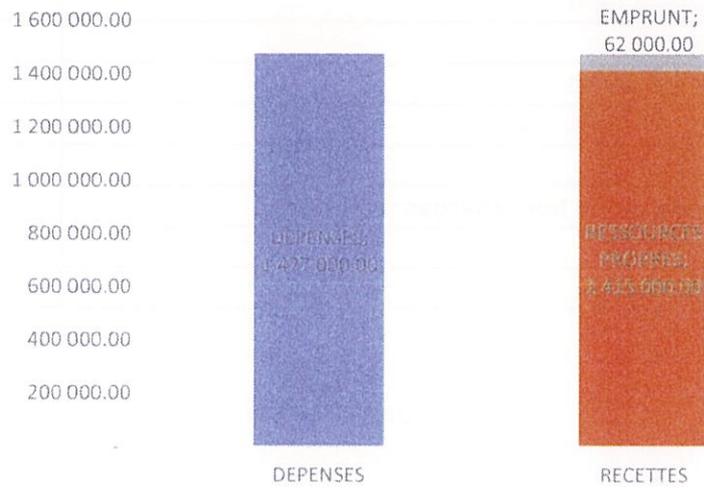
62 000 € de travaux sont également inscrits et se décompose de la manière suivante :

- 12 000 € pour l'acquisition et la mise en place de matériels et outillages techniques,
- 50 000 € pour les travaux sur un bâtiment.

2. Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

Financement de l'investissement	€	%
EPARGNE NETTE	-	0%
RESSOURCES PROPRES	1 415 000	96%
SUBVENTIONS	-	0%
CESSION D'ACTIF	-	0%
EMPRUNT	62 000	4%
Total des recettes d'investissement	1 477 000	100%



2) Le Budget annexe de l'EAU

Le budget de l'eau s'équilibre, tous mouvements confondus, à 20 789 006 € en section d'exploitation et à 9 303 096 € en section d'investissement.

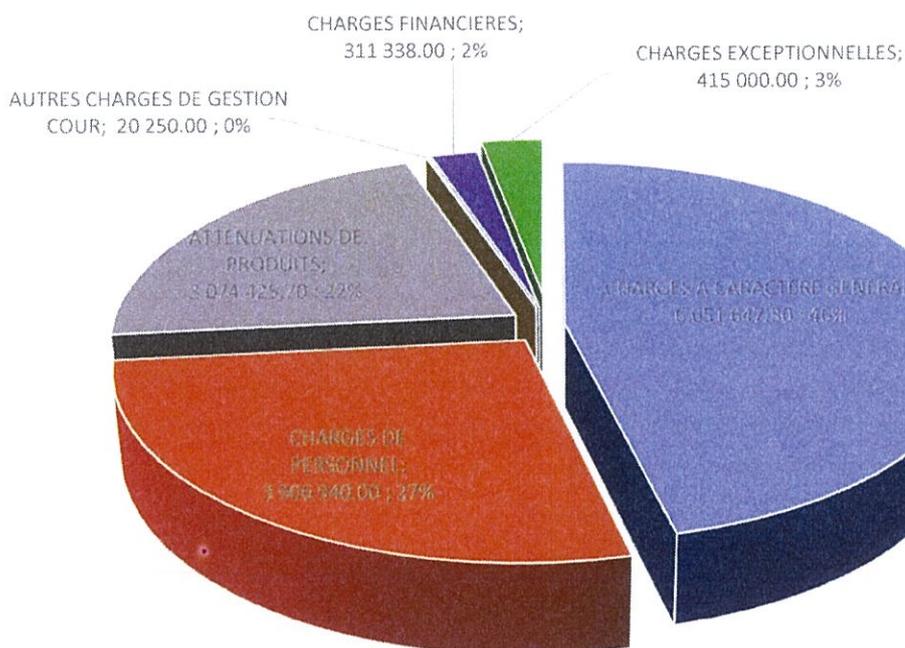
a) La section d'exploitation

1. Les charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation se déclinent comme suit :

Charges d'exploitation	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 651 647
012 - CHARGES DE PERSONNEL+	3 906 940
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 074 425
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	20 250
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	415 000
Total des charges d'exploitation hors charges financières	14 068 263
66 - CHARGES FINANCIERES	311 338
Total des charges d'exploitation	14 379 601

Charges d'exploitation



Les charges à caractère général représentent 46 % du total des dépenses d'exploitation contre 27 % pour les charges de personnel et 21 % pour les atténuations de produits.

Les principales dépenses des charges à caractère général correspondent :

- Des études et analyses d'eau pour 191 500 €
- De l'achat d'eau pour 26 000 €
- Les consommations énergétiques pour 654 500 €
- Les produits de traitement des usines pour 303 000 €
- Des fournitures (entretien et administratives) pour 813 200 €
- Le carburant pour 60 800 €
- Les locations mobilières pour 61 000 €
- Le paiement des délégataires pour 359 000 €
- L'entretien des bâtiments et réseaux pour 406 300 €
- L'entretien des biens mobiliers et matériel roulant pour 65 500 €
- La maintenance des installations pour 89 650 €
- Les frais d'affranchissement et de télécommunication pour 103 900 €
- Les frais de gardiennage pour 182 000 €

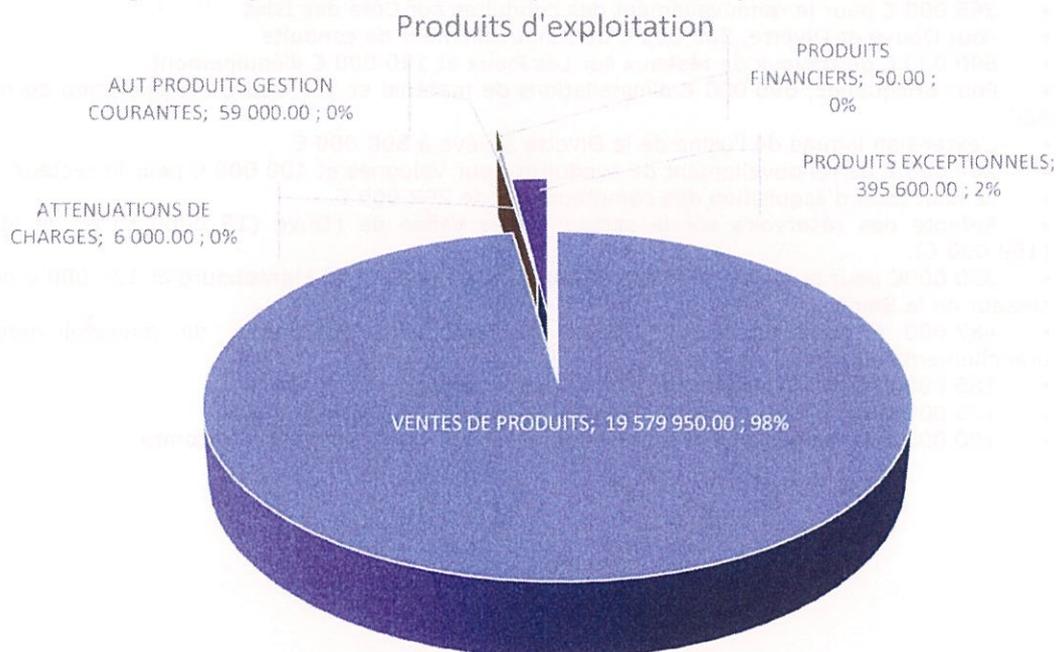
Les atténuations de produits correspondent aux reversements à l'Agence de l'Eau des redevances pollution et modernisation. Ceux sont des dépenses / recettes, neutres dans l'équilibre du budget.

2. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les suivants :

Produits d'exploitation	BP 2019
70 - VENTES DE PRODUITS	19 579 950
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	59 000
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	6 000
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	395 600
Total des produits d'exploitation hors produits financières	20 040 550
76 - PRODUITS FINANCIERS	50
Total des produits d'exploitation	20 040 600

La très grande majorité des recettes correspond au vente de produits c'est-à-dire à la vente d'eau



aux abonnés pour 15 107 000 €.

Les redevances (contrevaleur prélèvement, pollution et modernisation) viennent compléter ces recettes pour 3 711 250 €.

Enfin les ventes de produits comprennent les recettes pour locations de compteurs (663 200 €) et les frais d'ouverture et services (98 500 €).

3. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

	BP 2019
Epargne de gestion	5 972 337
- intérêts	311 338
Epargne brute	5 660 999
-amortissement de capital de la dette	1 172 749
Epargne nette	4 488 250

Le budget de l'eau dégage de ce fait une épargne nette prévisionnelle de 4 488 250 €. L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Ce ratio est en augmentation du fait d'une augmentation de l'épargne brute combinée à une baisse des dotations aux amortissements et provisions.

	BP 2019
Epargne brute	5 660 999
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	3 326 760
Epargne brute / DAP	1,70

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement du budget de l'eau s'élèvent à 7 734 250 €.

Elles comportent notamment :

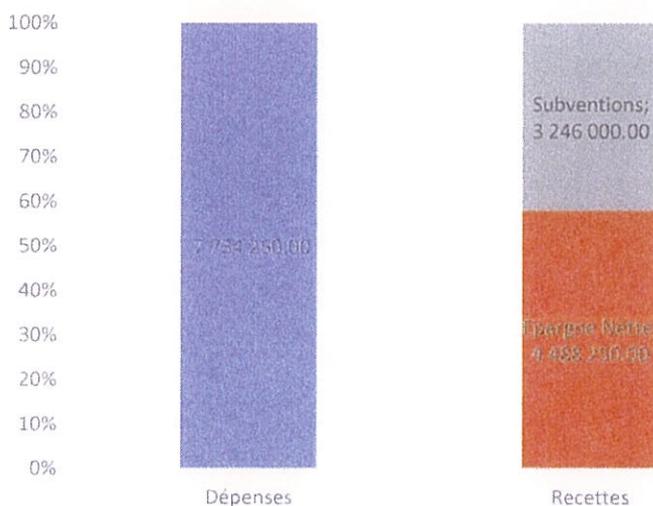
- 690 000 € pour les aménagements de bourgs
- 982 000 € pour le renouvellement des conduites et travaux sur réseaux à Cherbourg en Cotentin
- 365 000 € pour le renouvellement des conduites sur Côte des Isles
- Pour Douve et Divette, 300 000 € de renouvellement de conduite
- 690 000 € de travaux de réseaux sur Les Pieux et 120 000 € d'équipement
- Pour Bricquebec, 600 000 € d'installations de matériel et 157 500 € de réparation du réseau AEP
- L'extension lagune de l'usine de la Divette s'élève à 500 000 €
- 209 000 € de renouvellement de conduites pour Valognes et 100 000 € pour le secteur
- Le coût total d'acquisition des compteurs est de 292 000 €
- Refonte des réservoirs sur le secteur de la Vallée de l'Ouve (15 0000 €) et de Montebourg (150 000 €).
- 330 000€ pour le renouvellement de conduite du secteur de Montebourg et 125 000 € pour le secteur de la Saire
- 487 000 € de travaux sur usines, de captage et réservoirs, de renouvellement de branchements (plomb)
- 185 000 € de renouvellement de conduites à la Hague
- 125 000 € de travaux sur réseaux dans le secteur de St Pierre Eglise
- 100 000 € de travaux sur réseaux dans le secteur de St Sauveur le Vicomte

2. Le financement de l'investissement

Le financement de l'investissement du budget de l'eau se présente comme suit :

Financement de l'investissement 2019		
Epargne nette	4 488 250	58%
Subventions	3 246 00	42%
Avances		0%
Emprunt		0%
Total des recettes d'investissement	7 734 250	100%

L'épargne dégagée permet de financer 58 % des dépenses d'investissement. L'équilibre est assuré par des subventions pour 42 %.

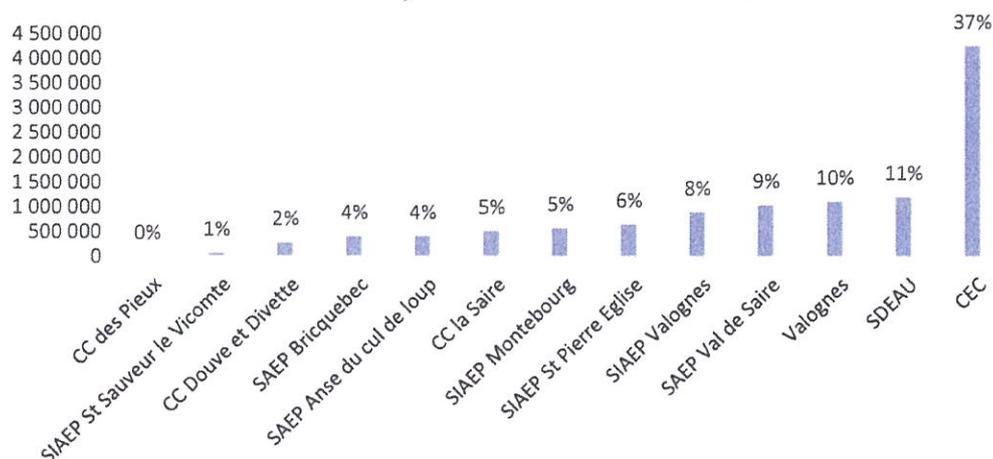


3. La dette du budget de l'eau

L'encours du budget de l'eau atteint 11 463 442,58 € au 1^{er} janvier 2019, soit une augmentation de près de 1 119 527 € par rapport à 2018.

en €	2018	2019	Variation	% d'évolution
Encours au 1er janvier	10 343 915,34	11 463 442,58	1 119 527,24	10,82%

Encours par structure au 01.01.19



Les caractéristiques de la dette du budget eau sont les suivantes :

- Taux moyen : 2.98%
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans et 4 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 86,49 % sur taux fixe et 13,51 % sur taux variables

L'annuité nette prévisionnelle est la suivante :

	2019
Capital	1 171 363,87
Intérêts	315 050,13
Annuité nette	1 486 414,00

3) Budget annexe ASSAINISSEMENT OPTION TVA

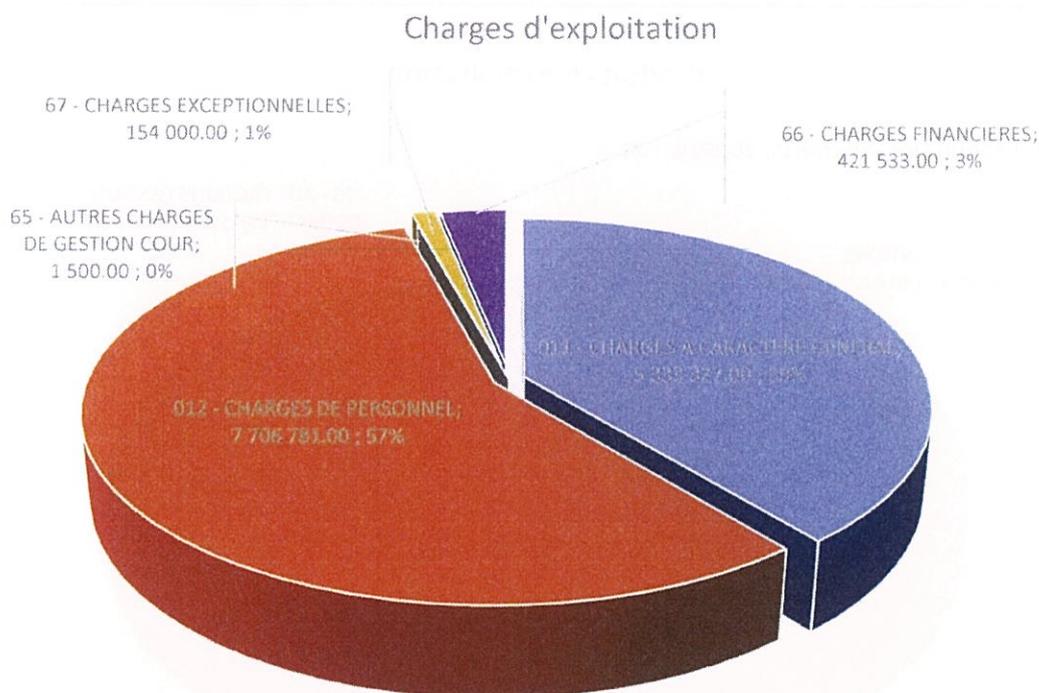
Le budget de l'assainissement s'équilibre, tous mouvements confondus, à 20 789 006 € en section d'exploitation et à 9 668 096 € en section d'investissement.

a) La section d'exploitation

1. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se déclinent comme suit :

Charges d'exploitation	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 333 327
012 - CHARGES DE PERSONNEL	7 706 781
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	1 500
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	154 000
Total des charges d'exploitation hors charges financières	13 195 608
66 - CHARGES FINANCIERES	421 533
Total des charges d'exploitation	13 617 141



Les dépenses de personnel correspondent à 57 % du total des dépenses d'exploitation. Viennent ensuite les charges à caractère général avec 39 % puis les charges financières avec 3% du total des dépenses.

En ce qui concerne les charges à caractère général, les dépenses suivantes ont notamment été inscrites :

- Les études, analyses et prestations pour 799 200 €
- Les fluides (eau, électricité, ...) pour 1 292 700 €
- Les produits de traitement pour 214 500 €
- Les fournitures (entretien et administratives) pour 387 993 €
- Les carburants pour 81 850 €
- Les prestations soumises à délégation pour 490 700 €
- Les locations mobilières et immobilières pour 45 833 €

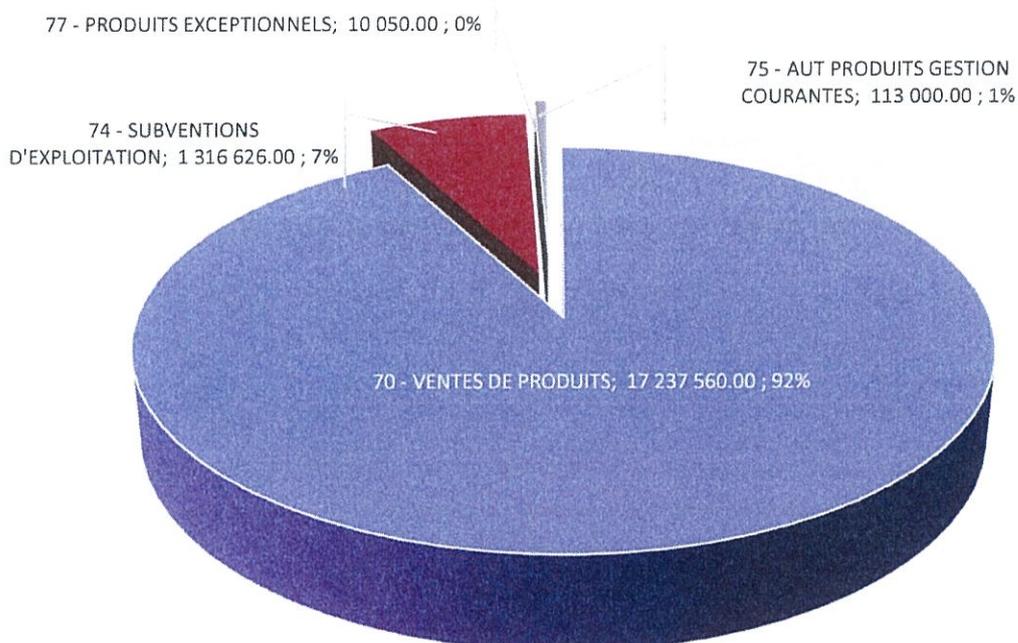
- L'entretien et les réparations des réseaux et bâtiments pour 681 600 €
- L'entretien de matériel roulant pour 31 600 €
- La maintenance des équipements et installations pour 92 850 €
- Les honoraires et diagnostics pour 28 800 €
- Les frais d'affranchissement et de télécommunications pour 86 375 €
- Les vêtements de travail (EPI) pour 40 000 €
- Les primes d'assurances multirisques pour 20 431 €
- Les frais d'annonces et d'insertion pour 10 500 €

2. Les produits d'exploitation

Les ressources d'exploitation sont les suivantes :

Produits d'exploitation	BP 2019
70 - VENTES DE PRODUITS	17 237 560
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 316 626
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	113 000
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 050
Total des produits d'exploitation hors produits financiers	18 677 236
76 - PRODUITS FINANCIERS	-
Total des produits d'exploitation	18 677 236

Produits d'exploitation



Les produits d'exploitation proviennent à 92 % des ventes de produits et 7 % de subventions d'exploitation.

En ce qui concerne les ventes de produits, la déclinaison est la suivante :

- La redevance pour assainissement collectif pour 11 826 000 €
- Les travaux pour 426 600€
- Les participations pour assainissement collectif pour 467 800 €
- Les participations des communes pour 71 000 €
- Le traitement de matières (vidanges) et vente d'électricité pour 294 000 €

Pour les subventions, la principale recette provient de la prime pour épuration à hauteur de 1 107 000 €.

3 Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2019
Epargne de gestion	5 481 628
- intérêts	421 533
Epargne brute	5 060 095
-amortissement de capital de la dette	2 521 750
Epargne nette	2 538 345

L'épargne nette est de 3 221 353€.

L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par un niveau d'épargne brute suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Ce ratio est en augmentation du fait d'une augmentation de l'épargne brute plus importante que la hausse des dotations aux amortissements et provisions.

	BP 2019
Epargne brute	5 060 095
Dotation nette aux amort. et prov. (DAP)	3 023 722
Epargne brute / DAP	1,67

b) La section d'investissement

1 Les dépenses d'équipement

Le budget 2019 intègre 7 298 850 € de dépenses d'équipement.

Il est prévu :

- 370 000 € de frais d'étude
- 64 500 € de frais d'insertion
- 237 000 € de travaux sur bâtiments et réseaux existants
- 71 250 € de d'acquisition de logiciels et licences
- 285 000 € d'acquisition de matériel roulant
- 970 000 € pour les aménagements de bourgs
- 666 000 € pour les dessertes des hameaux Virandeville et Crasville
- 285 000 € pour la desserte de la plage à Barneville Carteret
- 953 000 € pour le programme annuel CHOC
- 300 000 € pour les travaux sur réseaux annuel CEC
- 40 000 € pour les diagnostics de réseau du secteur de La Saire
- 586 000€ pour les dessertes de hameau et le redimensionnement de poste pour le secteur des Pieux
- 1 048 000€ de dessertes d'hameaux pour le secteur de Douve Divette
- 50 000 € de travaux pour le secteur du Val de Saire
- 250 000 € pour le secteur de Saint Pierre Eglise
- 90 000€ pour la réhabilitation de réseaux du secteur de Côte des Isles
- 270 000 € de diagnostics et de travaux pour la mise en place de réseaux sur le secteur de Montebourg
- 447 000 € de réhabilitation des réseaux et installations pour le secteur de Cœur de Cotentin,

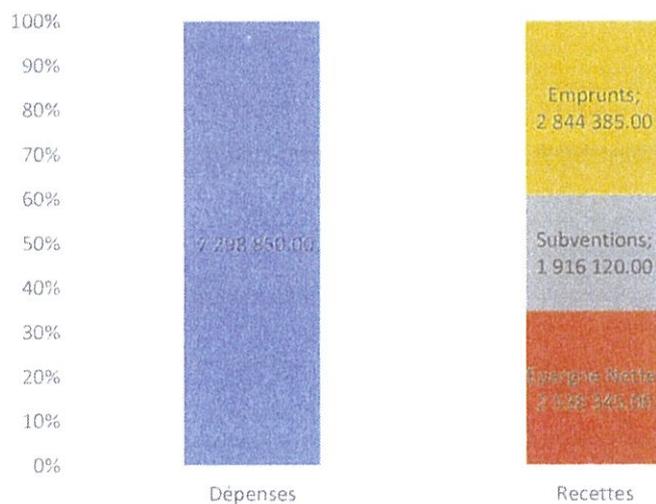
- 466 000 € de réhabilitation pour le secteur de La Hague
- 369 600 € de travaux sur les stations pour le secteur de Cherbourg en Cotentin

2. *Le financement de l'investissement*

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

Financement de l'investissement 2019		
Epargne nette	2 538 345	35%
Subventions	1 916 120	26%
Avances		0%
Emprunt	2 844 385	39%
Total des recettes d'investissement	7 298 850	100%

L'épargne nette finance à hauteur de 35 % les dépenses d'équipement, les subventions représentent 26 % de ce financement et l'emprunt 39 %.

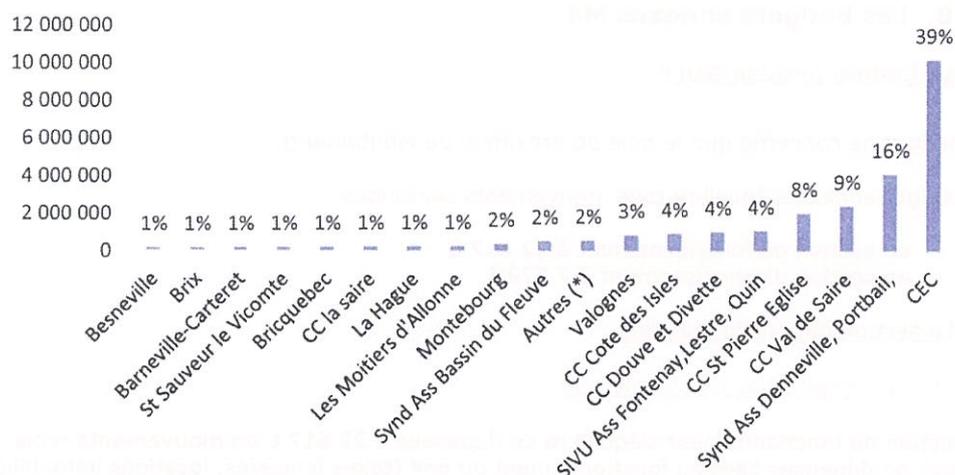


3. *La dette du budget de l'assainissement*

La dette du budget de l'assainissement s'élève à 26 323 056,48 € au 1^{er} janvier 2019, soit une diminution de 1 178 678,44 € par rapport à 2018.

en €	2018	2019	Variation	% d'évolution
Encours au 1er janvier	27 501 734,92	26 323 056,48	- 1 178 678,44	-4,29%

Encours par structure au 01.01.19



Les caractéristiques de la dette du budget assainissement sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,70%
- Durée résiduelle moyenne : 13 ans 4 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 90,83 % sur taux fixe et 9,17 % sur taux variables

Ainsi, pour le budget de l'assainissement, l'annuité nette prévisionnelle est de 2 817 334,60 €.

	2019
Capital	2 386 628,43
Intérêts	430 706,17
Annuité nette	2 817 334,60

B. Les budgets annexes M4

1) Le budget annexe GOLF

Ce budget ne concerne que le pôle de proximité de Montebourg.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section de fonctionnement à 22 617 €.
- en section d'investissement à 7 579 €.

a) La section de fonctionnement

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 22 617 € en mouvements réels.

Il s'agit de dépenses liées au fonctionnement du golf (taxes foncières, locations immobilières...) ainsi que 6 200 € demandée par Manche Nature pour une étude sur les batraciens et les intérêts de l'emprunt. Les dépenses de fonctionnement, se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2018	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 993,00	14 960,00	-0,22
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	3,00	0,00	/
66 - CHARGES FINANCIERES	8 004,00	7 657,00	-4,34
TOTAL DES DEPENSES REELLES	23 000,00	22 617,00	-1,67
023 virements à la section d'investissement			/
TOTAL GENERAL	23 000,00	22 617,00	-1,67

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes proviennent exclusivement des produits de gestion courante : revenus des immeubles ainsi qu'une subvention exceptionnelle (2 617€) du budget principal qui sera supprimée lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

	BP 2018	BP 2019
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	23 000,00	20 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 617,00
TOTAL GENERAL	23 000,00	22 617,00

b) La section d'investissement

Les dépenses servent exclusivement à rembourser le capital emprunté pour un montant de 7 579 €.

c) La dette

La dette du budget annexe du golf :

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/ 2018 (%)
Encours au 01.01	168 083,52	160 850,77	-7 232,75	-4,3%

Les caractéristiques de la dette du budget golf sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78%
- Durée résiduelle moyenne : 14 ans et 11 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	7 578,47
Intérêts	7 688,67
Total annuité de la dette	15 267,14

2) Budget annexe ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME

Suite à la création de la SPL Tourisme au 1^{er} janvier 2018, l'ensemble des activités tourisme de la centralité, et des pôles de proximité de Cote des Isles et Saint Pierre Eglise sont gérés par la SPL. Le budget activités commerciales tourisme prend en charge désormais la gestion du Moulin de Fierville, situé sur le pôle de proximité de la côte des isles. Avec la prise de nouveaux équipements au 1^{er} janvier 2019, ce budget retrace également l'activité de la boutique de Ludiver.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 219 379 €.
- en section d'investissement à 261 887 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 190 250 € en mouvements réels. Elle comprend les acquisitions de marchandises pour la boutique de Ludiver (16 000€) ainsi que pour le moulin (22 000€). La communauté d'Agglomération prend en charge l'entretien et les réparations du site du Moulin de Fierville ainsi que toutes les dépenses courantes (eau, énergie, ...).

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	B.P. 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 100,00	85 090,00	11,81
012 - CHARGES DE PERSONNEL	180 000,00	104 225,00	-42,10
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5,00	5,00	/
66 - CHARGES FINANCIERES	905,00	830,00	-8,29
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	257 110,00	190 250,00	-26,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION		29 129,00	
TOTAL GENERAL	257 110,00	219 379,00	-14,68

La principale diminution est liée aux frais de personnel estimés au budget 2018 à 180 000€ mais réalisé à hauteur de 92 902,50€.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 214 545 € en mouvements réels.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	BP 2019
70 - VENTES DE PRODUITS	65 000,00	84 000,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	192 110,00	124 545,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES		6 000,00
TOTAL RECETTES RELLES	257 110,00	214 545,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION		4 834,00
TOTAL GENERAL:	257 110,00	219 379,00

La section de fonctionnement s'équilibre avec une subvention du budget principal de 124 545€.

Les recettes liées à l'activité du moulin et à la location de l'auberge (71 000€) couvrent les charges à caractère général (68 837,20€), par contre, elles ne couvrent pas les charges de personnel (102 225 €) composées de 2 agents titulaires et d'un saisonnier. L'estimation de la fréquentation est de 8 500 personnes par an sans les scolaires. Une étude est en cours avec la direction tourisme afin de connaître l'opportunité de transférer cet équipement à la SPL tourisme.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 261 887 €.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 253 053 €. En investissement, il est prévu le programme de réhabilitation de la grange pour 250 000€ avec des subventions à hauteur de 160 000€.

	B.P. 2018	BP 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 000,00	4 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00	5 828,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	280 353,00	247 225,00
TOTAL RECETTES REELLES	288 353,00	257 053,00
040 OPERATION d'ORDRE		4 834,00
TOTAL GENERAL	288 353,00	261 887,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 232 758 € en mouvements réels.

Elles se décomposent comme suit :

	BP 2018	B.P. 2019
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		160 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	288 353,00	72 758,00
TOTAL RECETTES REELLES	288 353,00	232 758,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION		29 129,00
TOTAL GENERAL	288 353,00	261 887,00

La section d'investissement s'équilibre par le biais d'un emprunt de 72 758 €.

c) La dette

La dette du budget annexe activités commerciales tourisme :

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/ 2018 (%)
Encours au 01.01	49 000,00	45 000,00	-4 000,00	-8,2%

Les caractéristiques de la dette du budget activités commerciales tourisme sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94%
- Durée résiduelle moyenne : 11 ans et 02 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	4 000,00
Intérêts	835,20
Total annuité de la dette	4 835,20

3) Budget annexe CINEMA

Ce budget ne concerne que le pôle de proximité du Val de Saire.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 85 352 €.
- en section d'investissement à 516 847 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

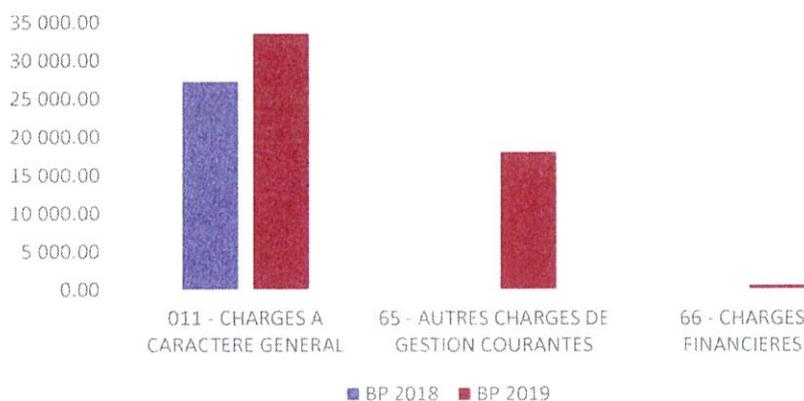
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 52 100 € en mouvements réels et 33 252 € en mouvements d'ordre.

Les prévisions budgétaires 2019 sont plus élevées que le montant réalisé 2018. L'année 2019 a vu l'arrivée d'un nouveau délégataire, avec des charges et des recettes supplémentaires. Conformément au cahier des charges, la collectivité verse 18 000 € au délégataire et celui-ci verse à la collectivité une redevance avec une part fixe (1 200€) et une part variable (estimée à 1 800€). La collectivité a également à sa charge 50% des dépenses des fluides. Il y a également des frais de maintenance et d'assurance.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 200,00	33 500,00	23,16
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	5,00	18 000,00	/
66 - CHARGES FINANCIERES	2,00	600,00	/
TOTAL DEPENSES REELES	27 207,00	52 100,00	91,49
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST		11 980,00	
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	25 000,00	21 272,00	-14,91
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	25 000	33 252,00	
TOTAL GENERAL	52 207,00	85 352 ,00	63,49

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



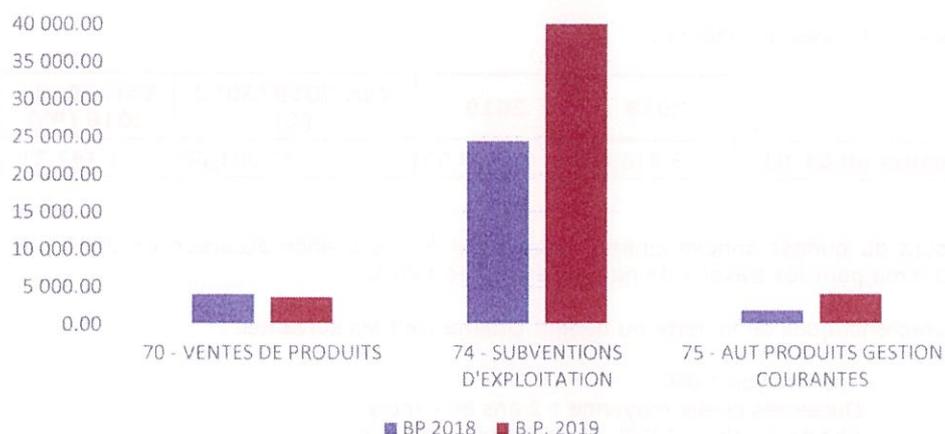
2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 56 682 € en mouvements réels et 28 670 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	B.P. 2019
70 - VENTES DE PRODUITS	4 000,00	3 600,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	24 407,00	49 082,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	1 800,00	4 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	30 207,00	56 682,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	22 000,00	28 670,00
TOTAL GENERAL	52 207,00	85 352,00

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Ce budget bénéficie d'une subvention d'équilibre du budget principal de 49 082 €.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 516 847 € dont 488 177 € en mouvements réels et 28 670 € en mouvements d'ordre.

Il s'agit de la poursuite du programme de rénovation de la salle de cinéma : la réfection de la toiture, l'isolation thermique et la mise en accessibilité. Le projet est estimé à 500 000€. Les études faites en 2018 ont été soustraites du montant prévu au budget 2019. Ce projet est subventionné par l'Etat et le Département.

	BP 2018	BP 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 317,00	8 177,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	500 000,00	470 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	503 317,00	488 177,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	22 000,00	28 670,00
TOTAL GENERAL	525 317,00	516 847,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 516 847 € dont 483 595 € en mouvements réels et 33 252 € en mouvements d'ordre.

	BP 2018	BP 2019
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	250 000,00	255 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	250 317,00	228 595,00
TOTAL RECETTES REELLES	500 317,00	483 595,00
021 VIREMENT SECTION D'EXPLOITATION		11 980,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	25 000,00	21 272,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	25 000,00	33 252,00
TOTAL GENERAL	525 317,00	516 847,00

Ce budget s'équilibre avec un emprunt de 228 595 €.

c) La dette

La dette du budget du cinéma :

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/ 2018 (%)
Encours au 01.01	3 316,33	41 198,00	37 881,67	1 142,3%

L'encours du budget annexe cinéma correspond à une avance accordée en 2012 par le Centre National du Cinéma pour les travaux de numérisation des salles.

Les caractéristiques de la dette du budget cinéma sont les suivantes :

- Taux moyen : 0%
- Durée résiduelle moyenne : 2 ans et 7 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% taux fixe

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	4 577,00
Intérêts	0
Total annuité de la dette	4 577,00

4) Budget annexe PORT DIELETTE

Ce budget ne concerne que le pôle de proximité des Pieux. Il est nécessaire de bien identifier et regrouper toutes les dépenses du Port, en vue de son transfert vers une autre collectivité.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 1 746 981 €.
- en section d'investissement à 2 054 933 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 1 082 046 € en mouvements réels et 664 935 € en mouvements d'ordre. Il s'agit de l'ensemble des dépenses nécessaire au fonctionnement et à l'entretien du Port.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	B.P. 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	791 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	284 946,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	3 600,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00
TOTAL DEPENSES REELLES	1 082 046,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	624 935,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	40 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	664 935,00
TOTAL GENERAL	1 746 981,00

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 1 087 048 € en mouvements réels et 659 933 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2019
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00
70 - VENTES DE PRODUITS	656 350,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	234 598,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	161 100,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	1 087 048,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	659 933,00
TOTAL GENERAL	1 746 981,00

La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre avec une subvention du budget principal de 234 598 €, au vu du montant nécessaire à son équilibre, les prévisions budgétaires ont été ajustées au plus proche du montant réalisé en 2018.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 2 054 933 € dont 1 265 000 € en mouvements réels et 789 933 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 1 263 000 €. Il s'agit de travaux d'aménagement du châssis du ponton B, de la borne de pesée, de travaux sur les digues.

	B.P. 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	148 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 075 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	1 265 000,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	659 933,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	130 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	789 933,00
TOTAL GENERAL	2 054 933,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 054 933 € dont 1 259 998 € en mouvements réels et 794 935 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	B.P. 2019
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	53 900,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 206 098,00
TOTAL RECETTES REELLES	1 259 998,00
021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION	624 935,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	40 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	130 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	794 935,00
TOTAL GENERAL	2 054 933,00

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue, d'une part par un virement de la section d'exploitation (624 935 €) et d'autre part par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 1 204 098 €.

5) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg en Cotentin et de Douve Divette.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 280 865 €.
- en section d'investissement à 319 444 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 140 891 € en mouvements réels et 139 974 € en mouvements d'ordre.

Il y a des travaux d'entretien et de réparation pour les différents bâtiments : Les Vindits (14 000€), hôtel d'entreprises (20 000€), des vérifications réglementaires, le remboursement des taxes foncières à la ville de Cherbourg en Cotentin et le paiement des intérêts d'emprunts (7 231€). Il est également prévu 5 000 € pour l'entretien de l'atelier de location, situé sur le pôle de proximité de Douve et Divette.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	B.P. 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	91 580,00	121 300,00	32,45
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	10,00	10,00	
66 - CHARGES FINANCIERES	7 768,00	6 301,00	-18,89
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 280,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	99 358,00	140 891,00	41,80
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	12 182,00	6 366,00	-47,74
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	127 950,00	133 608,00	4,42
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	140 132,00	139 974,00	-0,11
TOTAL GENERAL	239 490,00	280 865,00	17,28

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 238 050 € en mouvements réels et 42 815 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent de la manière suivante : il s'agit des revenus de locations des Vindits (135 000€), et de l'Amont Quentin (38 600€), ainsi que les remboursements par les locataires des charges locatives.

	B.P. 2018	B.P. 2019
70 - VENTES DE PRODUITS	160 000,00	173 600,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	39 640,00	64 450,00
TOTAL RECETTES REELLES	199 640,00	238 050,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	39 850,00	42 815,00
TOTAL GENERAL	239 490,00	280 865,00

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 319 444 € dont 276 629 € en mouvements réels et 42 815 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 169 595 €. Les travaux de l'atelier relais, situé sur le port, étaient prévus au budget 2018 et font l'objet de reports.

	BP 2018	B.P. 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	97 636,00	107 034,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00	2 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	800 000,00	167 595,00
TOTAL DEPENSES REELLES	899 636,00	276 629,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	39 850,00	42 815,00
TOTAL GENERAL	939 486,00	319 444,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 319 444 € dont 179 470 € en mouvements réels et 139 974 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	B.P. 2018	B.P. 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	799 354,00	179 470,00
TOTAL RECETTES REELLES	799 354,00	179 470,00
021 - VIREMENT SECTION EXPLOITATION	12 182,00	6 366,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	127 950,00	133 608,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	140 132,00	139 974,00
TOTAL GENERAL	939 486,00	319 444,00

L'équilibre de la section d'investissement s'effectue à la fois par un virement de la section d'exploitation (12 182 €) et par l'inscription d'un emprunt (169 470 €).

c) La dette

La dette du budget annexe développement économique locations (M4).

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/2018 (%)
Encours au 01.01	630 631,74	532 995,93	-97 635,81	-15,5%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M4) sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,60%
- Durée résiduelle moyenne : 5 ans et 02 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 2,34% sur taux fixe et 97,66% sur taux variable LEP

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	97 033,74
Intérêts	7 230,05
Total annuité de la dette	104 263,79

6) Budget annexe TRANSPORTS

Ce budget concerne l'organisation des transports publics urbains sur Cherbourg-en-Cotentin et les transports scolaires sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

La délégation de transport avec la Région se termine en juillet 2020. Le budget 2019 prend donc en charge une année de transport complète.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus à 21 588 001 euros dont:

- 14 903 393 € en section d'exploitation.
- 6 684 608 € en section d'investissement.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 14 199 098 € en mouvements réels et 704 295 € en mouvements d'ordre. Il s'agit principalement :

- Du montant versé au délégataire Kéolis : 7 624 713€.
- Du montant du remboursement à la Région : 6 300 000€.
- De la mission d'accompagnement pour la délégation de service public : 150 000€.
- L'entretien et la réparation des vélos électriques : 25 000€.
- Des charges financières : 20 438€.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	B.P. 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 668 443,00	6 546 947,00	-14,62
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	30 000,00	2 000,00	-93,33
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES		5 000,00	
66 - CHARGES FINANCIERES	22 838,00	20 438,00	-10,51
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 531 883,00	7 624 713,00	1,23
TOTAL DEPENSES REELLES	15 253 164,00	14 199 098,00	-6,91
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	610 200,00	704 295,00	15,42
TOTAL GENERAL	15 863 364,00	14 903 393,00	-6,05

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT BP 2018 / BP 2019



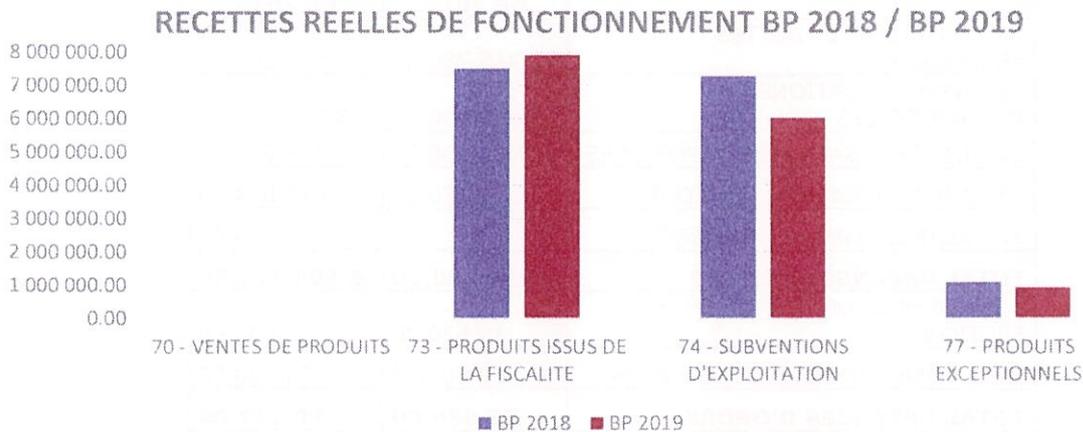
Entre l'exercice 2018 et l'exercice 2019, les charges à caractère général ont diminué, alors que la part versée au fermier (Kéolis) a augmenté de 92 000€.

2. *Les recettes de fonctionnement*

Les recettes s'équilibrent à 14 874 344 € en mouvements réels et 56 049 € en mouvements d'ordre. En dehors du versement transport (7,9 M€), il s'agit du versement de la Région de 5 543 290 €, dans le cadre de la délégation et des transports navettes entre les regroupements pédagogiques intercommunaux pour 2018 et 2019 estimés 350 000€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
70 - VENTES DE PRODUITS		8 000,00	
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	7 500 000,00	7 900 000,00	5,33
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 266 338,00	6 017 251,00	-17,19
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	0,00	0,00	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 081 390,00	922 093,00	-14,73
TOTAL RECETTES REELLES	15 847 728,00	14 847 344,00	-6,31
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	15 636,00	56 049,00	258,46
TOTAL GENERAL	15 863 364,00	14 903 393,00	-6,05



L'équilibre du budget annexe est assuré par le produit du versement transport perçu sur les entreprises et les administrations de plus de 11 salariés implantés sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 7,9 millions d'euros prévus au budget 2019.

Une subvention exceptionnelle du budget principal (922 093 €) vient équilibrer la section de fonctionnement.

3. Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

	2019
Dépenses de gestion courante	14 178 660
Recettes de gestion courante	14 847 344
épargne de gestion	668 684
Charges financières	20 438
Epargne brute	648 246
Amortissement capital de la dette	168 257
épargne nette	479 989

Le budget du transport dégage une épargne nette de 479 989 €. L'équilibre de la section d'exploitation est assuré par une subvention du budget principal de 922 093€, celle-ci sera minorée, lors de la reprise des résultats au budget supplémentaire.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 6 684 608 € dont 6 604 431 € en mouvements réels et 80 177 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 6 436 174 000 €. Il s'agit, essentiellement de :

- 2 millions d'euros pour l'acquisition de 4 bus.
- 145 000 € pour l'acquisition de 85 vélos électriques et 15 vélos pliables.
- 3 120 000€ pour la MOE du bus nouvelle génération. Cette action sera financée par les recettes inscrites en report et sont la reprise se fera lors du budget supplémentaire.
- 140 000 € pour des travaux d'accessibilité en lien avec le Département.

	BP 2018	BP 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	210 750,00	168 257,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 342 000,00	3 255 000,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 221 000,00	2 334 600,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	950,00	846 574,00
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES		0,00
TOTAL DEPENSES REELLES	5 774 700,00	6 604 431,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	15 636,00	56 049,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	60 000,00	24 128,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	75 636,00	80 177,00
TOTAL GENERAL	5 850 336,00	6 684 608,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 6 684 608 € dont 5 956 185 € en mouvements réels et 728 423 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		440 619,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 069 186,00	5 014 947,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	60 000,00	0,00
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES		500 619,00
TOTAL RECETTES REELLES	6 129 186,00	5 956 185,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	610 200,00	704 295,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	60 000,00	24 128,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	670 200,00	728 423,00
TOTAL GENERAL	6 799 386,00	6 684 608,00

L'inscription d'un emprunt de 5 014 948 € équilibre la section d'investissement.

c) La dette

La dette du budget annexe transports

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/2018 (%)
Encours au 01.01	1 970 030,75	1 759 281,69	-210 749,06	-10,7%

Les caractéristiques de la dette du budget transports sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,29%
- Durée résiduelle moyenne : 16 ans et 07 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 93,27% sur taux fixe et 6,73% sur taux variables

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	168 256,14
Intérêts	20 437,24
Total annuité de la dette	188 693,38

7) Budget annexe DECHETS MENAGERS M4

Ce budget concerne les pôles de proximité Côte des Isles, Douve et Divette.
Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 2 362 336 €.
- en section d'investissement à 977 116 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

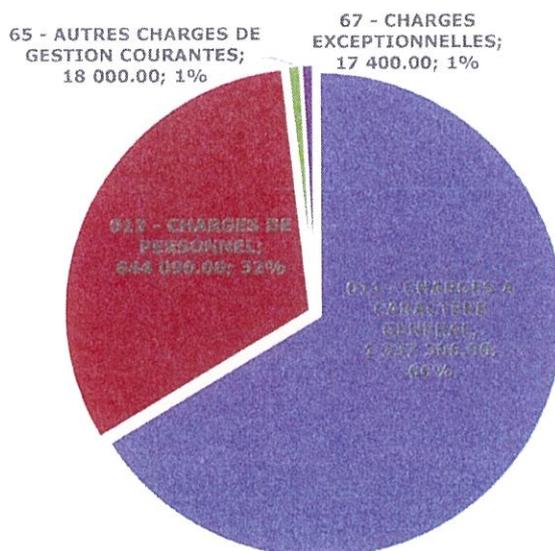
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 2 016 796 € en mouvements réels et 345 540 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses liées au traitement des ordures ménagères résiduelles (180 000€), la collecte des emballages ménagers recyclables (120 000€), le tri des EMR (130 000€), la collecte du verre (30 000€), le transport et le traitement pour les déchetteries (280 000€), et la location des bennes (22 000€) représentent 762 000€. Il faut également ajouter le carburant pour la collecte (70 000 € pour le pôle de proximité de la Côte des Isles et 10 000 € pour le pôle de proximité de Douve et Divette) ainsi que toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des déchetteries.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 272 340,00	1 337 306,00	5,11
012 - CHARGES DE PERSONNEL	628 200,00	644 090,00	2,53
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	23 000,00	18 000,00	-21,74
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	26 900,00	17 400,00	-35,32
TOTAL DEPENSES REELLES	1 950 440,00	2 016 796,00	3,40
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	335 434,00	345 540,00	3,01
TOTAL GENERAL	2 285 874,00	2 362 336,00	3,34

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 2 269 720 € en mouvements réels et 92 616 € en mouvements d'ordre. Il s'agit, principalement, des redevances facturées aux habitants (1 226 400€ pour le pôle de proximité de la Côte des Isles et 572 320 € pour le pôle de Douve et Divette) ainsi que les versements des organismes de soutien comme Citeo.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
70 - VENTES DE PRODUITS	1 561 000,00	1 809 720,00	15,93
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	225 659,00	0,00	-100,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	141 800,00	260 000,00	83,36
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	321 099,00	200 000,00	-37,71
TOTAL RECETTES REELLES	2 249 558,00	2 269 720,00	0,90
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	36 316,00	92 616,00	155,03
TOTAL GENERAL	2 285 874,00	2 362 336,00	3,34

Dans les prévisions budgétaires, les tarifs des redevances ont été actualisés à hauteur de 2,2% ce qui génère une recette supplémentaire de 38 720€

3. Les soldes intermédiaires de gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

	2019
Dépenses de gestion courante	2 016 796
Recettes de gestion courante	2 269 720
épargne de gestion	252 924
Charges financières	
Epargne brute	252 924
Amortissement capital de la dette	
épargne nette	252 924

Le budget déchets ménagers REOM dégage une épargne nette de 252 924 €.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 977 116 € dont 884 500 € en mouvements réels 92 616 € en mouvements d'ordre.

	BP 2018	BP 2019
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000,00	0,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 850,00	226 500,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	517 390,00	658 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	611 240,00	884 500,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	36 316,00	92 616,00
TOTAL GENERAL	647 556,00	977 116,00

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 884 500 €. Il s'agit de l'acquisition conteneurs individuels et collectifs ainsi que de composteurs, des mises aux normes au niveau du stockage de l'amiante, de la signalétique.

Au niveau des déchetteries, il y a le réaménagement de la déchetterie de Portbail (328 000 €) ainsi que des travaux à la déchetterie du pôle de Douve et divette (310 000€), et l'aménagement de gardes corps.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 977 116 € dont 631 756 € en mouvements réels et 345 540 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	312 122,00	631 576,00
TOTAL RECETTES REELLES	312 122,00	631 576,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	335 434,00	345 540,00
TOTAL GENERAL	647 556,00	977 116,00

La section d'investissement s'équilibre par l'inscription d'un emprunt de 631 756 €.

C. Les budgets annexes M14

1) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE M14

Ce budget concerne les pôles de proximité de Cherbourg-en-Cotentin, de Cœur Cotentin, de Douve et divette, de Les Pieux, Saint Pierre Eglise, Val de Saire et Vallée de l'Ouve.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 6 211 861 €.
- en section d'investissement à 4 634 586 €.

Le budget développement économique vente reprend l'ensemble des zones d'activités des anciennes communautés de communes ainsi que les zones communales, non achevées, qui étaient auparavant de compétence communale. Depuis le 1er janvier 2019, il y a également les zones d'Armanville et de Mermoz qui étaient gérées par le syndicat Mixte du cotentin.

Il s'agit d'un budget de lotissements qui fonctionne en écriture de stocks, c'est la raison pour laquelle il n'y a que des écritures d'ordre en investissement.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 1 667 735 € en mouvements réels et 4 544 126 € en mouvements d'ordre.

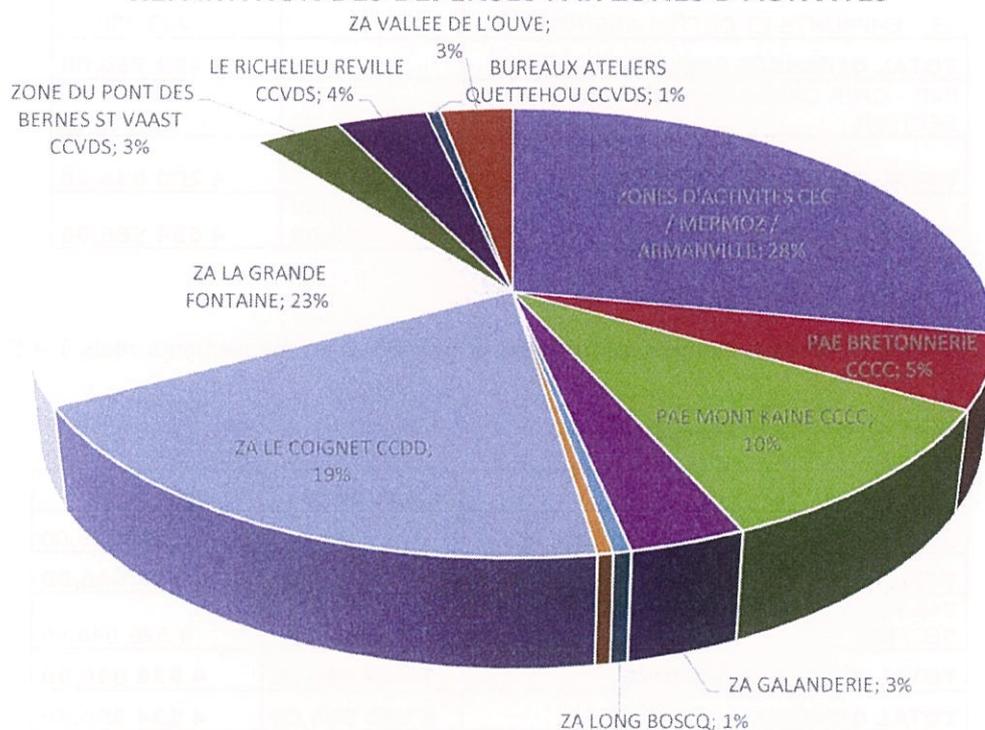
Les travaux prévus au budget 2019 sont, entres autres, les suivants :

- PAE Bretonnerie (Cœur Cotentin) : 64 057 €.
- PAE Mont Kaine (Cœur cotentin) : 10 000€
- Zone d'Activités la Galanderie (Cœur Cotentin) : 66 642€
- Zone du Long Bsocq (Cœur Cotentin) : 16 687 €.
- Zone d'Activités Le Coignet (Douve et divette) : 26 000€
- Zone d'Activités de la Grande Fontaine (Douve et Divette) : 1 395 000€.
- PAE Le Richelieur (Val de Saire) : 10 300€
- Zone d'Activité de la Belle Jardinière : 3 000€.
- Zone d'Activités Mermoz : 19 200 €.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 731 524,00	1 649 644,00
012-CHARGES DE PERSONNEL	6 700,00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	230,00	5,00
66 - CHARGES FINANCIERES		18 086,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2 738 454,00	1 667 735,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 969 506,00	4 526 040,00
043 - OPE ORDRE INTERIEUR DE LA S.F	15 225,00	18 086,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 984 731,00	4 544 126,00
TOTAL GENERAL	5 723 185,00	6 211 861,00

REPARTITION DES DEPENSES PAR ZONES D'ACTIVITES



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 1 992 239 € en mouvements réels 4 218 922 € en mouvements d'ordre. Les recettes proviennent des ventes de terrains des zones d'activités prévues à hauteur de 1 593 679 €.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	B.P. 2019
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 119 091,00	1 593 679,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET RT	106 000,00	0,00
75 - AUT PRODUITS GESTION URANTES	157 313,00	43 210,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	356 050,00	356 050,00
TOTAL RECETTES REELLES	2 738 454,00	1 992 939,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS CTION	2 975 376,00	4 200 836,00
043 - OPE ORDRE INTERIEUR DE LA S.F	9 355,00	18 086,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 984 731,00	4 218 922,00
TOTAL GENERAL	5 723 185,00	6 211 861,00

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 433 750 € en mouvements réels et à 4 200 836 € en mouvements d'ordre. En dehors des écritures de stocks, il y a le remboursement de l'emprunt de la zone d'Armanville et la part à rembourser à la commune de La Hague.

	BP 2018	BP 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		433 750,00
TOTAL DEPENSES REELLES		433 750,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 969 506,00	4 200 836,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	2 969 506,00	4 200 836,00
TOTAL GENERAL	2 969 506,00	4 634 586,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 108 546 € en mouvements réels à 4 526 040 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	B.P. 2018	B.P. 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		108 546,00
TOTAL RECETTES REELLES		108 546,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 969 506,00	4 526 040,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	2 969 506,00	4 526 040,00
TOTAL GENERAL	2 969 506,00	4 634 586,00

Le budget s'équilibre avec un emprunt de 108 546 € qui correspond au solde entre les travaux programmés et les ventes de terrains prévues.

c) La dette

La dette du budget annexe développement économique ventes

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/2018 (%)
Encours au 01.01	0	1 650 000	1 650 000	S.O.

Un emprunt de 1 650 000 euros, issu du syndicat mixte du Cotentin dans le cadre des travaux d'aménagement du parc d'activités d'Armanville à Valognes, a été consolidé en date du 31 décembre 2018.

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique ventes sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,14%
- Durée résiduelle moyenne : 10 ans
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux variable

2) Budget annexe DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14

Ce budget concerne les communes nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin, et les pôles de proximité de Les Pieux, de Montebourg, et Vallée de l'Ouve. Il s'agit des bâtiments industriels.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 961 804 €.
- en section d'investissement à 632 517 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

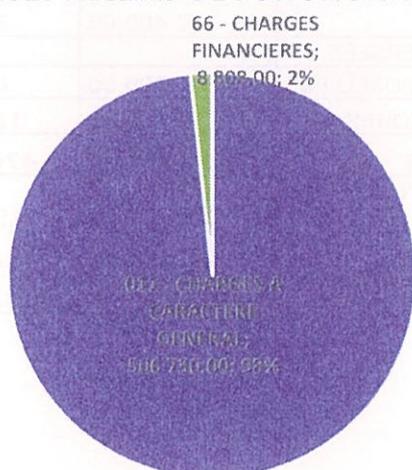
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 515 643 € en mouvements réels et 446 161 € en mouvements d'ordre. Il s'agit de :

- 62 000 € pour la direction des systèmes d'information, correspondant aux abonnements internet et à la maintenance des photocopieurs et du matériel informatique.
- 97 000€ pour la direction des bâtiments de Cherbourg-en-Cotentin (70 000 € pour l'entretien des bâtiments, 16 600€ pour la maintenance des chaudières...)
- 158 500€ pour la direction Economie et Enseignement supérieur pour les bâtiments Louis Lumière et Hauts de Quincampoix (75 000€ de fluides, 10 000 € entretien des espaces verts, 30 000 € de frais de nettoyages des locaux).
- 65 000€ de remboursements des taxes foncières à Cherbourg-en-Cotentin.
- 26 500€ pour les bâtiments, situés sur la zone de Hauts Vents aux Pieux (les taxes foncières, les fluides, l'entretien des bâtiments).
- 7 500 € pour l'atelier du pôle de proximité de Montebourg.
- 10 930 € pour le centre de distribution postale et les locaux de la banque postale du pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	538 733,00	506 730,00	-5,94
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	35 018,00	5,00	-99,99
66 - CHARGES FINANCIERES	14 333,00	8 808,00	-38,55
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100,00	100,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	588 184,00	515 643,00	-12,33
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	295 984,00		-100,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	189 945,00	446 161,00	134,89
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	485 929,00	446 161,00	-8,18
TOTAL GENERAL	1 074 113,00	961 804,00	-10,46

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 805 626 € en mouvements réels et 156 178 € en mouvements d'ordre. Il s'agit essentiellement de l'ensemble des loyers des bâtiments d'activités.

- Les loyers des bâtiments de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin pour 225 000€.
- Les loyers des bâtiments de la commune nouvelle de La Hague 270 000€
- Les loyers des bâtiments du pôle de proximité des Pieux : 30 005€.
- Les loyers des bâtiments du pôle de proximité de Montebourg : 9 200€.
- Les loyers des bâtiments du pôle de proximité de la Vallée de l'Ouve : 60 324€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
70 - PRODUITS DES SERVICES	278 400,00	210 840,00	-24,27
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	880,00	564,00	-35,91
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	648 460,00	593 979,00	-8,40
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		243,00	
TOTAL RECETTES REELLES	927 740,00	805 626,00	-13,16
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	146 373,00	156 178,00	6,70
TOTAL RECETTES D'ORDRE	146 373,00	156 178,00	6,70
TOTAL GENERAL	1 074 113,00	961 804,00	-10,46

La section de fonctionnement s'équilibre avec une subvention du budget principal de 93€.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 632 517 € dont 476 339 € en mouvements réels et 156 178 € en mouvements d'ordre.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 216 084 €. Elles correspondent, notamment à des travaux pour les bâtiments Louis Lumière et Hauts de Quincampoix.

	BP 2018	BP 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	303 220,00	260 255,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 400,00	38 250,00
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		500,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00	62 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	253 434,00	115 334,00
TOTAL DEPENSES REELLES	616 054,00	476 339,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	146 373,00	156 178,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	146 373,00	156 178,00
TOTAL GENERAL	762 427,00	632 517,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 632 517 € dont 186 356 € en mouvements réels et 446 161 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	B.P. 2018	B.P. 2019
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		0,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	57 894,00	28 725,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	218 604,00	157 631,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES	276 498,00	186 356,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	295 984,00	
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	189 945,00	446 161,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	485 929,00	446 161,00
TOTAL GENERAL	762 427,00	632 517,00

Le budget s'équilibre avec un emprunt d'équilibre de 115 126 €.

c) La dette

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/2018 (%)
Encours au 01.01	1 540 345,81	1 267 514,12	-272 831,69	-17,7%

Les caractéristiques de la dette du budget développement économique locations (M14) sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,44%
- Durée résiduelle moyenne : 9 ans et 01 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 11,63% sur taux fixe et 88,37% sur taux variables

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	189 024,32
Intérêts	9 901,38
Total annuité de la dette	198 925,70

3) Budget annexe ABATTOIR

Ce budget concerne l'abattoir situé sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, dont la fermeture est programmée en relation avec la construction du nouvel abattoir de Carentan.

Une délégation de service publique avec la société SMANCO organise la gestion de l'équipement.

Ce budget annexe s'équilibre tous mouvements confondus :

- en section d'exploitation à 191 157 €.
- en section d'investissement à 272 843 €.

a) La section d'exploitation

1. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses à 148 312 € en mouvements réels et 42 845 € en mouvements d'ordre.

Il s'agit de travaux d'entretien de l'abattoir nécessaire à son bon fonctionnement. Il est prévu 50 000 € d'entretien ou réparations, 10 000 € d'entretiens sur les biens mobiliers, 1 312€ d'intérêts d'emprunt, 40 000 € de subvention au délégataire et 45 000 € de remboursement de taxes foncières à Cherbourg-en-Cotentin.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

	BP 2018	BP 2019	% d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	208 500,00	107 000,00	-48,68
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	3 415,00	0,00	
66 - CHARGES FINANCIERES		1 312,00	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	40 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES	251 915,00	148 312,00	-41,13
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	11 043,00	11 050,00	0,06
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVEST		31 795,00	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	11 043,00	42 845,00	287,98
TOTAL GENERAL	262 958,00	191 157,00	-27,31

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'équilibrent à 191 157 € en mouvements réels. Il s'agit principalement de la redevance d'usage de l'abattoir à hauteur de 105 000€.

Elles se décomposent de la manière suivante :

	BP 2018	BP 2019
70 - PRODUITS DES SERVICES	92 900,00	105 000,00
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	15 000,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	155 058,00	86 157,00
TOTAL GENERAL	262 958,00	191 157,00

Une subvention exceptionnelle du budget principal (86 157 €) contribue à l'équilibre de la section d'exploitation.

b) La section d'investissement

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 272 843 € en mouvements réels.

Les dépenses d'équipement représentent quant à elles 230 000 €. Il s'agit de grosses réparations permettant d'assurer la continuité de l'activité.

	BP 2018	B.P.2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 858,00	42 843,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		30 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	15 000,00	200 000,00
TOTAL GENERAL	57 858,00	272 843,00

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'équilibrent à 272 843 € dont 229 998 € en mouvements réels et 42 845 € en mouvements d'ordre.

Elles se décomposent comme suit :

	B.P. 2018	B.P. 2019
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46 815,00	229 998,00
TOTAL RECETTES REELLES	46 815,00	229 998,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT,		31 795,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	11 043,00	11 050,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	11 043,00	42 845,00
TOTAL GENERAL	11 043,00	272 843,00

L'inscription d'un emprunt de 229 998 € équilibre la section d'investissement.

c) La dette

La dette du budget annexe abattoir

€	2018	2019	Var. 2019/2018 (€)	Var. 2019/ 2018 (%)
Encours au 01.01	85 701	42 843	-42 858	-50%

Les caractéristiques de la dette du budget abattoir sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,38%
- Durée résiduelle moyenne : 10 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1B
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

	Prévisionnel 2019
Amortissement du capital	42 843,00
Intérêts	1 311,57
Total annuité de la dette	44 154,57

4) Budget Services communs :

Pour mémoire, le budget services communes a été voté, lors de la séance du conseil communautaire du 20 décembre 2018. Ce budget reprend, par pôle de proximité, l'ensemble des compétences qui étaient gérés par les anciennes communautés de communes et qui n'ont pas été reprises dans les compétences de la communauté d'Agglomération. Il s'agit des compétences, petite enfance, jeunesse, scolaire...

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 11 930 206 et à 1 970 480 € en section d'investissement. Il fera l'objet d'une décision modificative spécifique lors du conseil communautaire du mois de juin afin de recalculer l'ensemble des prévisions.

D. L'équilibre des budgets annexes

Il convient de présenter l'impact des budgets annexes sur le budget principal. Le montant des subventions d'équilibre prévu au budget principal pour les budgets annexes est de 1 419 185 €. Ces subventions seront revues au moment du budget supplémentaire en fonction des affectations de résultat ; de même pour les emprunts d'équilibre.

Budget	intitulé	Subvention d'équilibre	Emprunt d'équilibre
02	Golf	2 617,00	
04	Activité commerciale tourisme	124 545,00	72 758,00
05	SPANC		62 000,00
06	Cinéma	49 082,00	228 595,00
07	Port Dielette	234 598,00	1 204 098,00
08	Développement économique locations M4		169 470,00
10	Assainissement collectif		2 844 385,00
11	Développement économique vente M14		108 546,00
12	Développement économique locations M14	93,00	115 126,00
13	Abattoir	86 157,00	229 998,00
14	Transports	922 093,00	5 014 947,00
16	Déchets ménagers M4		631 756,00
	TOTAL:	1 419 185,00 €	